



Rogers Sugar présente une solide performance pour le quatrième trimestre de 2022; la vigueur soutenue du secteur du sucre permet de réaliser un BAIIA ajusté record pour l'exercice 2022.

Rogers Sugar Inc. (« notre », « nos », « nous » ou « Rogers ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022 qui montrent qu'elle a dégagé un BAIIA ajusté consolidé de 29,0 millions de dollars et de 102,1 millions de dollars pour le trimestre à l'étude et l'exercice, respectivement.

« Notre secteur du sucre a continué d'afficher une solide performance au quatrième trimestre de 2022, ce qui nous a permis de réaliser notre BAIIA ajusté pour un exercice complet le plus élevé de nos 135 années d'existence, » a affirmé Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Encore une fois ce trimestre, nous avons généré des volumes de ventes de sucre records au quatrième trimestre, puisque notre plateforme de production polyvalente nous a permis de répondre à la forte demande et de saisir des occasions de vente sur le marché canadien. Malgré les défis liés à la chaîne d'approvisionnement et les pressions inflationnistes qui ont touché nos deux secteurs d'activité, l'exercice 2022 a mis en lumière la force et la capacité d'adaptation de notre personnel et de nos activités alors que nous avons continué de répondre aux besoins de notre précieuse clientèle. »

« Au cours de l'exercice à venir, nous nous attendons à des résultats financiers stables stimulés par le maintien de la forte demande et les marges stables dans notre secteur du sucre, ainsi qu'à une légère amélioration de la performance financière de notre secteur des produits de l'érable, à mesure que les pressions inflationnistes défavorables commenceront à se résorber. Comme la demande mondiale de produits contenant du sucre devrait demeurer solide, notre réputation de fournisseur fiable de sucre de grande qualité et notre projet d'agrandissement stimulant nous placent en bonne position pour continuer à créer de la valeur pour nos actionnaires. »

Principaux résultats consolidés du quatrième trimestre de l'exercice 2022 (non audité)	T4 2022	T4 2021	CUM 2022	CUM 2021
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	267 406	243 231	1 006 134	893 931
Marge brute	28 472	39 616	130 805	139 744
Marge brute ajustée ¹⁾	39 141	31 020	143 482	120 811
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	26 952	13 313	84 497
BAIIA ¹⁾	18 283	33 382	89 461	109 708
BAIIA ajusté ¹⁾	28 952	24 786	102 138	91 022
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	16 140	(16 568)	47 527
de base par action	(0,44)	0,16	(0,16)	0,46
dilué par action	(0,44)	0,15	(0,16)	0,44
Bénéfice net ajusté ^{1) 2)}	12 161	9 620	40 659	33 866
Bénéfice net ajusté de base par action ^{1) 2)}	0,12	0,09	0,39	0,33
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	46 751	45 505	46 751	45 505
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	214 672	214 753	794 600	779 505
Sirop d'érable (en milliers de livres)	9 838	11 678	47 063	52 255

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action ne tiennent pas compte de la charge de dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars comptabilisées au quatrième trimestre.

- Le BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre de 2022 s'est établi à 29,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté consolidé de l'exercice 2022 s'est établi à 102,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12,2 % par rapport à l'exercice 2021 et le solde le plus élevé de notre histoire. Le BAIIA ajusté de l'exercice considéré a augmenté en raison de la hausse du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement neutralisée par la diminution du BAIIA ajusté de notre secteur des produits de l'érable.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2022 se sont chiffrés à 1,0 milliard de dollars, en hausse de 112,2 millions de dollars par rapport à l'exercice 2021, soit 12,6 %, essentiellement en raison de la hausse des volumes et de l'augmentation des prix de vente dans le secteur du sucre.



- Les volumes de ventes de sucre au quatrième trimestre de 2022 sont demeurés stables en comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent, totalisant 214 700 tonnes métriques.
- Pour l'exercice 2022, les volumes de ventes de sucre ont atteint le plus haut niveau jamais livré de notre histoire, soit 794 600 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de près de 2,0 % par rapport à l'exercice 2021.
- Le BALLA ajusté du secteur du sucre s'est amélioré de 5,5 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2022 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des prix de vente partiellement contrebalancée par les hausses des charges d'exploitation, des charges administratives et de vente et des frais de distribution.
- Le BALLA ajusté du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre a reculé de 1,4 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de la diminution du volume de ventes et de la hausse des charges d'exploitation imputable aux pressions inflationnistes.
- Au quatrième trimestre de l'exercice 2022, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 50,0 millions de dollars du goodwill lié à notre secteur des produits de l'érable, laquelle rend compte de la détérioration globale de la conjoncture du marché de ce secteur d'activité en 2022;
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 1^{er} octobre 2022 se sont élevés à 46,8 millions de dollars, en hausse de 1,2 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Au quatrième trimestre de l'exercice 2022, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui représente une somme de 9,4 millions de dollars.
- Le 30 novembre 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1^{er} février 2023.
- Nous continuons de travailler à l'étape de conception et de planification de notre projet d'agrandissement prévu annoncé au mois d'août 2022. Le coût estimatif actuel du projet s'élève à 160 millions de dollars et celui-ci permettrait d'accroître l'approvisionnement de 100 000 tonnes métriques dans l'Est du Canada dans un délai de deux à trois ans.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022 (non audité)	T4 2022	T4 2021	CUM 2022	CUM 2021
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	220 142	191 462	792 200	668 118
Marge brute	26 758	35 671	115 872	121 029
Marge brute ajustée ¹⁾	35 324	26 020	126 168	100 223
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	164,55	121,16	158,78	128,57
Charges administratives et de vente	9 138	6 591	35 733	27 793
Frais de distribution	4 958	3 531	19 681	15 970
Résultat des activités d'exploitation	12 662	25 549	60 458	77 266
BALLA ¹⁾	17 609	30 286	79 838	95 446
BALLA ajusté ¹⁾	26 175	20 634	90 134	74 640
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	214 672	214 753	794 600	779 505

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022, les produits ont augmenté de 28,7 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation découle essentiellement d'une fluctuation des prix du sucre brut n° 11 facturés aux clients et de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage.

La marge brute s'est établie à 26,8 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2022 et elle comprend une perte de 8,6 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 35,7 millions de dollars et elle comprenait un profit de 9,7 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a augmenté de 9,3 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production découlant essentiellement de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre et des pressions inflationnistes liées au marché sur les autres charges d'exploitation. De plus, l'apport des sous-produits a reculé de 0,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice



précédent en raison du calendrier. La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 164,55 \$ pour le quatrième trimestre, ce qui représente une hausse de 43,39 \$ par tonne métrique par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble du fait de l'amélioration des prix de vente, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de production par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre s'est établi à 12,7 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 12,9 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. De plus, l'augmentation de la dotation aux amortissements hors trésorerie principalement imputable à la hausse des immobilisations a réduit le résultat des activités d'exploitation.

Le BAIIA du quatrième trimestre de l'exercice 2022 s'est établi à 17,6 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 12,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 5,5 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, atténuée par l'augmentation des charges administratives et de vente et des frais de distribution.

Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022 (non audité)	T4 2022	T4 2021	CUM 2022	CUM 2021
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	47 264	51 769	213 934	225 813
Marge brute	1 714	3 945	14 933	18 715
Marge brute ajustée ¹⁾	3 817	5 000	17 314	20 588
en pourcentage des produits ¹⁾	8,1 %	9,7 %	8,1 %	9,1 %
Charges administratives et de vente	2 411	2 084	10 050	9 162
Frais de distribution	310	458	2 028	2 322
Résultat des activités d'exploitation	(51 007)	1 403	(47 145)	7 231
BAIIA ¹⁾	674	3 096	9 623	14 509
BAIIA ajusté ¹⁾	2 777	4 152	12 004	16 382
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	9 838	11 678	47 063	52 255

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Les produits du quatrième trimestre ont reculé de 4,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la baisse des volumes, partiellement compensée par la hausse du prix de vente moyen.

La marge brute du trimestre de l'exercice considérés s'est chiffrée à 1,7 million de dollars et elle comprend une perte de 2,1 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 3,9 millions de dollars et elle comprenait une perte de 1,1 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2022 a diminué de 1,2 million de dollars en raison de la baisse des volumes et de la hausse des charges d'exploitation. La hausse des charges d'exploitation découle en grande partie des pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts d'emballage, de transport et d'énergie, ainsi que d'une hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel engagées pour attirer et maintenir en poste des employés dans nos installations de production.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre de l'exercice 2022 correspond à une perte de 51,0 millions de dollars comparativement à un résultat positif de 1,4 million de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. Le résultat des activités d'exploitation du



quatrième trimestre de l'exercice 2022 comprend également la charge de dépréciation hors trésorerie de 50,0 millions de dollars dans le solde du goodwill au quatrième trimestre de l'exercice considéré.

Le BAIIA du quatrième trimestre s'est établi à 0,7 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 2,4 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre à l'étude de l'exercice 2022 a fléchi de 1,4 million de dollars en raison de la diminution de la marge brute ajustée.

PERSPECTIVES

La santé et la sécurité de nos employés continuent d'être notre priorité. Nous continuerons à surveiller attentivement les répercussions possibles de la pandémie de COVID-19 et à suivre de près les recommandations des autorités de santé publique.

Suivant une solide performance en 2022, y compris nos volumes de sucre, nos produits consolidés et notre BAIIA ajusté les plus élevés à ce jour, nous prévoyons offrir une performance financière solide et stable en 2023. La vigueur soutenue de la demande de sucre et des prix connexes devrait assurer des résultats stables, en dépit des défis persistants liés à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique. Nous nous attendons à ce que notre secteur des produits de l'érable connaisse une lente reprise en 2023 à mesure que les pressions inflationnistes défavorables du dernier exercice commenceront à se résorber.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2023. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Les améliorations de prix mises en œuvre en 2022 continueront de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts.

Nous prévoyons que le volume des ventes pour l'exercice 2023 atteindra 790 000 tonnes métriques, soit une diminution approximative de 5 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2022. La légère baisse de volume en 2023 s'explique par les augmentations temporaires des volumes comptabilisées à la fin de 2022, du fait du resserrement temporaire de l'approvisionnement sur le marché en Amérique du Nord. Nous prévoyons que ce resserrement ne se reproduira pas et que le marché canadien sera autrement stable en 2023. Nous nous attendons à ce que les volumes d'exportation diminuent alors que nous mettrons la priorité sur la demande canadienne en hausse. Nos perspectives actuelles en ce qui a trait au volume par segment de clientèle pour 2023 vont comme suit :

- Le secteur des produits industriels, notre secteur le plus important, devrait connaître une baisse de 3 %, bien que la demande récurrente de produits contenant du sucre demeure stable au Canada et aux États-Unis.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser de 6,0 %, grâce à la demande continue des clients actuels.
- Les volumes de ventes du secteur des produits de consommation devraient augmenter de 2 % en 2023 en raison de la demande plus élevée qui est attendue.
- Nous nous attendons à une baisse des ventes de 10 % sur les marchés d'exportation en 2023 en raison de la demande croissante du marché canadien. Nous avons l'intention d'explorer de possibles ventes à l'exportation additionnelles lorsque des occasions favorables se présenteront.

La période des récoltes de notre usine de sucre de betteraves de Taber a pris fin au début du mois de novembre. Nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs de l'Alberta. Toutefois, les conditions météorologiques défavorables, comme des tempêtes de grêle et les températures plus élevées enregistrées à la fin de la période de culture ont réduit la teneur en sucre prévue des betteraves à sucre. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2022 de transformation de la betterave à sucre. Nous prévoyons terminer la transformation des betteraves à sucre reçues d'ici la fin du mois de février. À l'heure actuelle, selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte 2022 permettra une production de 100 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui représente une baisse par rapport à la récolte de 2021 qui a permis de produire 120 000 tonnes métriques.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles liées au marché, alors que nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Les frais de distribution devraient être stables en 2023. Ils continueront de rendre compte de la conjoncture du marché nécessitant le transfert du sucre produit dans l'ouest vers l'est pour répondre à la demande des clients. Nous prévoyons également que les récentes augmentations de coûts touchant la logistique et notre chaîne d'approvisionnement perdureront. Une fois notre projet d'agrandissement prévu parachevé, nous prévoyons optimiser notre capacité accrue au pays pour servir avec efficacité nos clients canadiens.



Les charges administratives et de vente devraient diminuer en 2023 étant donné que selon nos prévisions, la rémunération fondée sur des actions ne sera pas aussi élevée.

Nous avons été en mesure d'atténuer l'éventuelle incidence défavorable sur nos activités des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que ces augmentations n'auront pas une incidence significative sur nos résultats financiers à court terme, puisque nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer ces risques.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi être stables pour l'exercice 2023. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives, environ un quart de ce montant devant être affecté à des projets générant un rendement du capital investi. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des possibles dépenses susceptibles d'être engagées en 2023 relativement à l'annonce que nous avons faite au mois d'août 2022 au sujet de notre intention d'accroître la capacité de notre raffinerie de sucre de Montréal et de notre centre de distribution de Toronto.

Secteur des produits de l'érable

Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2022, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes inattendues sur les coûts du matériel d'emballage, du transport et de la main-d'œuvre, ainsi que des difficultés d'expédition à l'échelle mondiale. Nous prévoyons que ces pressions financières et opérationnelles persisteront pendant la première partie de l'exercice 2023. En dépit de ces défis et d'une bonne récolte 2022, nous nous attendons à ce que le secteur connaisse une lente reprise et dégage une performance financière légèrement supérieure en 2023 par rapport à 2022. L'amélioration découlera des volumes plus élevés prévus attribuables aux nouveaux clients et de la hausse de la marge en raison des augmentations de prix aux termes des ententes négociées dernièrement.

Les dépenses en immobilisations du secteur des produits de l'érable ont beaucoup diminué au cours des dernières années. On s'attend à ce que le secteur des produits de l'érable consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 2 millions de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Le rapport de gestion et les états financiers consolidés audités de Rogers pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant à nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de ce qui suit : « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat ajusté des activités d'exploitation avant la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.



- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Quatrième trimestre 2022			Quatrième trimestre 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	26 758	1 714	28 472	35 671	3 945	39 616
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
Marge brute ajustée	35 324	3 817	39 141	26 020	5 000	31 020
Résultat des activités d'exploitation	12 662	(51 007)	(38 345)	25 549	1 403	26 952
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
Résultat ajusté des activités d'exploitation	21 228	1 096	22 324	15 898	2 458	18 356
Résultat des activités d'exploitation	12 662	(1 007)	(38 345)	25 549	1 403	26 952
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 947	1 681	6 628	4 737	1 694	6 430
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
BAlIA ¹⁾	17 609	674	18 283	30 286	3 096	33 382
BAlIA ¹⁾	17 609	674	18 283	30 286	3 096	33 382
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
BAlIA ajusté	26 175	2 777	28 952	20 634	4 152	24 786
(Perte nette) bénéfice net			(45 502)			16 140
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			10 669			(8 596)
Dépréciation du goodwill			50 000			–
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			(328)			(162)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 678)			2 238
Bénéfice net ajusté			12 161			9 620
(Perte nette) bénéfice net de base par action			(0,44)			0,16
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,56			(0,07)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,12			0,09

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	115 872	14 933	130 805	121 029	18 715	139 744
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Marge brute ajustée	126 168	17 314	143 482	100 223	20 588	120 811
Résultat des activités d'exploitation	60 458	(47 145)	13 313	77 266	7 231	84 497
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
Résultat ajusté des activités d'exploitation	70 754	5 236	75 990	56 460	9 104	65 564
Résultat des activités d'exploitation	60 458	(47 145)	13 313	77 266	7 231	84 497
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	19 380	6 768	26 148	18 180	7 031	25 211
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
BAIIA ¹⁾	79 838	9 623	89 461	95 446	14 509	109 708
BAIIA ¹⁾	79 838	9 623	89 461	95 446	14 509	109 708
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	–	–	–	–	247	247
BAIIA ajusté ¹⁾	90 134	12 004	102 138	74 640	16 382	91 022
(Perte nette) bénéfice net			(16 568)			47 527
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			12 677			(18 933)
Dépréciation du goodwill			50 000			–
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			(2 800)			451
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 650)			4 821
Bénéfice net ajusté			40 659			33 866
(Perte nette) bénéfice net de base par action			(0,16)			0,46
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,55			(0,13)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,39			0,33

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Audioconférence et webémission

Nous tiendrons une audioconférence pour discuter de nos résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022 le 1^{er} décembre 2022 à 8 h (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1 888 396-8049. Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1 877 674-7070 suivi du code d'accès 896442#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 15 décembre 2022. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.



À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Rogers détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont également vendus au détail sous diverses marques, dont TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande pour le sucre raffiné et les produits de l'érable
- notre intention d'accroître la capacité de raffinage de sucre et d'agrandir le réseau de distribution connexe dans l'Est du Canada,
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités,
- les prix futurs du sucre brut,
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel,
- les prévisions sur la production de betteraves
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné,
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives,
- le niveau des dividendes futurs,
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances, notamment en ce qui concerne notre capacité de financer et de mener à terme le projet d'expansion de notre usine de Montréal et du réseau de distribution dans l'Est canadien, et la poursuite de nos activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans notre rapport de gestion du trimestre à l'étude pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de Rogers. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca



ROGERS SUGAR INC.

Rapport financier T4 2022



Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (« Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 30 novembre 2022 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos les 1^{er} octobre 2022 et 2 octobre 2021. Le rapport de gestion et les états financiers consolidés de la Société sont préparés en fonction d'exercices comptant d'ordinaire 52 semaines. Cependant, tous les cinq ans, l'exercice compte 53 semaines. Les exercices clos les 1^{er} octobre 2022 et 2 octobre 2021 comptent 52 semaines.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« TMTC ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC ») ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, le rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de Rogers au www.LanticRogers.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com. L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

TABLE DES MATIÈRES

NOS ACTIVITÉS.....	3
Secteur du sucre	3
Secteur des produits de l'érable.....	4
UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES.....	5
Sucre	5
Gaz naturel.....	5
Taux de change	6
INFORMATION CONCERNANT LA COVID-19	6
FAITS SAILLANTS	6
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS	7
Résultats ajustés.....	8
INFORMATION SECTORIELLE	10
Secteur du sucre	11
Secteur des produits de l'érable.....	15
Secteur du sucre	18
Secteur des produits de l'érable.....	19
Produits totaux	19
Marge brute.....	20
Résultat des activités d'exploitation.....	20
Charges financières nettes	20
Imposition.....	20
Bénéfice net.....	21
Résumé des résultats trimestriels	21
Situation financière.....	22
Liquidités	22
Obligations contractuelles	24
Ressources en capital.....	26

TITRES EN CIRCULATION	26
ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ ET GOUVERNANCE.....	27
RISQUES ET INCERTITUDES	28
MESURES NON CONFORMES AUX PCGR	34
PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES	39
CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS	39
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	40
CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	40
CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	40
MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	40
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	40

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques, dont TMT, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

Secteur du sucre

INSTALLATIONS

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal et à Vancouver, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

Au quatrième trimestre, nous avons annoncé notre intention d'aller de l'avant avec l'expansion de notre capacité de raffinage à Montréal et avec l'agrandissement des infrastructures de logistique et de transport ferroviaire de notre centre de distribution de Toronto. Ce projet accroîtra l'approvisionnement en sucre raffiné dans l'Est canadien d'au plus 100 000 tonnes métriques par année, pour un coût de construction estimé à environ 160 millions de dollars. Nous collaborons actuellement avec différentes parties prenantes, dont des clients, des fournisseurs, des institutions financières, des transporteurs ferroviaires et les autorités gouvernementales, pour arrêter notre plan définitif. Nous prévoyons mettre en marché cette capacité supplémentaire d'ici deux à trois ans.

NOS PRODUITS

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché intérieur représente environ 90 % du volume total de notre société.

Au cours de l'exercice 2022, les volumes de vente de sucre raffiné de Lantic au Canada ont crû de 3,7 %, ce qui est supérieur aux exercices précédents et légèrement supérieur à la croissance d'ensemble du marché canadien.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente environ 55 % de toutes les expéditions. Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain. Au cours de l'exercice 2022, le volume de ventes de ce secteur a augmenté de 5,3 % comparativement à l'exercice précédent.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Ce secteur est demeuré stable au cours de l'exercice 2022 et représente environ 12 % de toutes les expéditions.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide. Certains clients de ce secteur peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. De plus en plus, d'autres facteurs, comme l'étiquetage des ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Les ventes du secteur des produits liquides ont enregistré une croissance de 2,0 % pour l'exercice considéré et représentent environ 24 % de toutes les expéditions de l'exercice 2022.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce à divers contingents attribués au moyen d'accords commerciaux. Cette usine est donc la

seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de sucre raffiné de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne.

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave et de mélasse. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de mélasse est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons conclu une entente prolongeant de deux ans l'entente actuelle conclue avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de sucre de betterave de Taber. La deuxième année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2022. Toute insuffisance éventuelle de la production de sucre de betterave découlant de problèmes liés aux récoltes est compensée pour l'essentiel par du sucre de canne raffiné provenant de la raffinerie de Vancouver, qui agit comme raffinerie d'appoint au chapitre de la capacité, et de la raffinerie de Montréal au besoin. Nous négocions à l'heure actuelle avec les Producteurs afin d'assurer l'approvisionnement en betteraves à sucre pour les futures récoltes. Nous nous attendons à conclure une entente avant la période d'ensemencement de 2023, au troisième trimestre de l'exercice 2023.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »). Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'éliminer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

Au cours de l'exercice 2022, le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE a fluctué entre 17,20 cents US et 20,51 cents US la livre, pour s'établir à 18,42 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix inférieur de 1,27 cent US la livre à la valeur de clôture au 2 octobre 2021. La variation du prix au cours de l'exercice considéré a été moins volatile que celle observée au cours de l'exercice 2021, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 13,55 cents US la livre et 20,37 cents US la livre. Le cours moyen du sucre brut n° 11 pour l'exercice 2022, qui s'est chiffré à 18,89 cents US, a été plus élevé que celui de l'exercice 2021, qui s'est chiffré à 16,55 cents US. La hausse du cours moyen du sucre brut n° 11 est principalement attribuable à la plus forte demande mondiale de sucre.

Secteur des produits de l'érable

INSTALLATIONS

TMTC exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville.

NOS PRODUITS

TMTC produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de TMTC est vendu au détail principalement sous diverses marques, notamment TMTC, Uncle Luke's, Great Northern, Decacer et Highland Sugarworks.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en grands contenants, en barils ou en bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

On trouve les plus grandes concentrations d'érables dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et dans les États américains du Vermont, du Maine et du New Hampshire. Le Canada demeure le premier producteur acéricole, avec plus de 80 % de la production mondiale. La province de Québec représente à elle seule 70 % de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac. Les PPAQ représentent environ 13 300 producteurs et 8 000 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épiceries par les producteurs.

Les PPAQ gèrent une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance et de demande imprévues.

Les PPAQ sont responsables de gérer une politique de contingentement de la production et de la mise en marché pour le volume de production annuel attribué à chaque entreprise acéricole de la province de Québec. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

TMTC entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à TMTC. Grâce à nos étroites relations avec ces producteurs, nous avons pu devenir un chef de file pour ce qui est du sirop d'érable certifié biologique.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable, les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de cette convention, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

Sucre

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut n° 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Des contrats à terme normalisés sur le sucre peuvent être négociés à l'avance sur une période de trois ans pour quatre terminaux particuliers par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs de ces terminaux sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le *New York Board of Trade*. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant.

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, le terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction du terminal par rapport auquel le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut n° 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport à des terminaux particuliers, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre par rapport au terminal, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs pour notre installation de raffinage de sucre de Taber selon une formule de prix fixe négociée à l'occasion.

Gaz naturel

Le conseil d'administration de Lantic a approuvé une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,5 millions et 4,0 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous couvrons d'avance la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme selon les conditions en vigueur sur le marché.

Nos couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

Taux de change

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains. Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons quotidiennement toutes nos expositions au dollar américain et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de change. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

INFORMATION CONCERNANT LA COVID-19

Nous continuons à surveiller de près les répercussions de la COVID-19 sur nos activités. Nos activités étant considérées comme des services essentiels par le gouvernement, nos usines ont continué de fonctionner selon leur capacité normale pendant toute la durée de la pandémie. Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en 2020, nous avons instauré des mesures et des protocoles de protection rigoureux afin de protéger la santé et la sécurité de nos employés, fournisseurs, clients et autres partenaires commerciaux. En plus des procédures d'exploitation standard conçues pour maintenir la sécurité des activités, nous avons mis en œuvre des plans de prévention des maladies dans chacune de nos installations afin de fournir des directives de santé et sécurité à suivre pendant une pandémie. Nous communiquons proactivement avec nos employés pour les tenir informés de la situation.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022, nous avons engagé des charges directes liées à la COVID-19 de 0,1 million de dollars et de 1,1 million de dollars, respectivement, contre 0,5 million de dollars et 3,0 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2021. Ces coûts se rapportent essentiellement aux mesures de santé et de sécurité mises en place dans toutes nos usines de production. Les charges liées à la COVID-19 ont diminué au cours de la période considérée en raison de l'amélioration générale de la situation pandémique au cours des derniers mois.

Les retombées de la pandémie de COVID-19 sur nos activités pourraient durer encore longtemps, et l'incidence de la pandémie sur nos activités sera tributaire de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la durée et la gravité de la pandémie, la durée des mesures restrictives imposées par le gouvernement, l'efficacité des mesures prises pour enrayer la pandémie et traiter le virus et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales.

FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté consolidé du quatrième trimestre de 2022 s'est établi à 29,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté du secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté consolidé de l'exercice 2022 s'est établi à 102,1 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 12,2 % par rapport à l'exercice 2021 et le solde le plus élevé de notre histoire. Le BAIIA ajusté de l'exercice considéré a augmenté en raison de la hausse du BAIIA ajusté du secteur du sucre, partiellement neutralisée par la diminution du BAIIA ajusté de notre secteur des produits de l'érable.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2022 se sont chiffrés à 1,0 milliard de dollars, en hausse de 112,2 millions de dollars par rapport à l'exercice 2021, soit 12,6 %, essentiellement en raison de la hausse des volumes et de l'augmentation des prix de vente dans le secteur du sucre.
- Les volumes de ventes de sucre au quatrième trimestre de 2022 sont demeurés stables en comparaison avec le trimestre correspondant de l'exercice précédent, totalisant 214 700 tonnes métriques.
- Pour l'exercice 2022, les volumes de ventes de sucre ont atteint le plus haut niveau jamais livré de notre histoire, soit 794 600 tonnes métriques, ce qui représente une hausse de près de 2,0 % par rapport à l'exercice 2021.
- Le BAIIA ajusté du secteur du sucre s'est amélioré de 5,5 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2022 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des prix de vente, partiellement contrebalancée par les hausses des charges d'exploitation, des charges administratives et de vente et des frais de distribution.
- Le BAIIA ajusté du secteur des produits de l'érable pour le quatrième trimestre a reculé de 1,4 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de la diminution du volume de ventes et de la hausse des charges d'exploitation imputable aux pressions inflationnistes.
- Au quatrième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 50,0 millions de dollars du goodwill lié à notre secteur des produits de l'érable, laquelle rend compte de la détérioration globale de la conjoncture du marché de ce secteur d'activité en 2022.
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 1^{er} octobre 2022 se sont élevés à 46,8 millions de dollars, en hausse de 1,2 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022

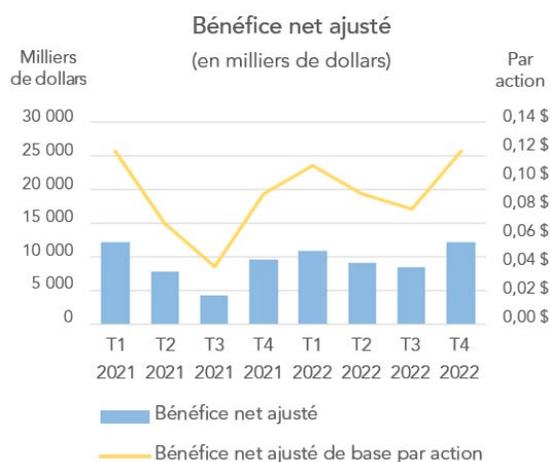
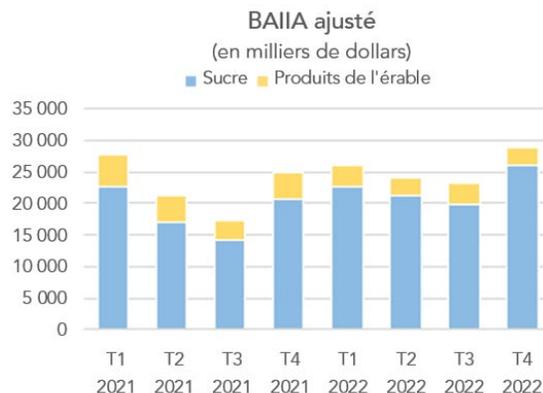
- Au quatrième trimestre de 2022, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui représente une somme de 9,4 millions de dollars.
- Le 30 novembre 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 1^{er} février 2023.
- Nous continuons de travailler à l'étape de conception et de planification de notre projet d'agrandissement prévu annoncé au mois d'août 2022. Le coût estimatif actuel du projet s'élève à 160 millions de dollars et celui-ci permettrait d'accroître l'approvisionnement de 100 000 tonnes métriques dans l'Est du Canada dans un délai de deux à trois ans.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	CUM 2022	CUM 2021
Sucre (en tonnes métriques)	214 672	214 753	794 600	779 505
Sirup d'érable (en milliers de livres)	9 838	11 678	47 063	52 255
Produits totaux	267 406	243 231	1 006 134	893 931
Marge brute	28 472	39 616	130 805	139 744
Ajustement du coût des ventes ¹⁾	(10 669)	8 596	(12 677)	18 933
Marge brute ajustée ¹⁾	39 141	31 020	143 482	120 811
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	26 952	13 313	84 497
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{1), 2)}	22 324	18 356	75 990	65 564
BAlIA ¹⁾	18 283	33 382	89 461	109 708
BAlIA ajusté ¹⁾	28 952	24 786	102 138	91 022
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	16 140	(16 568)	47 527
de base par action	(0,44)	0,16	(0,16)	0,46
dilué par action	(0,44)	0,15	(0,16)	0,44
Bénéfice net ajusté ^{1), 2)}	12 161	9 620	40 659	33 866
Bénéfice net ajusté de base par action ^{1), 2)}	0,12	0,09	0,39	0,33
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	46 751	45 505	46 751	45 505
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Le résultat ajusté des activités d'exploitation, le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté de base par action ne tiennent pas compte de l'incidence du montant de 50,0 millions de dollars lié à la dépréciation du goodwill.



Résultats ajustés

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous considérons la dépréciation du goodwill comme une charge hors trésorerie non récurrente et par conséquent, nous l'excluons de nos résultats ajustés afin d'éviter la distorsion lors de l'évaluation de notre performance financière.

Nous estimons que nos résultats financiers sont plus utiles aux gestionnaires ainsi qu'aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés et de la dépréciation du goodwill. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux PCGR de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAlIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAlIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation et au bénéfice net ajusté lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	Quatrième trimestre 2022			Quatrième trimestre 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(190)	–	(190)	2 879	–	2 879
Contrats de change à terme	(5 339)	(2 384)	(7 723)	(503)	(500)	(1 003)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(5 529)	(2 384)	(7 913)	2 376	(500)	1 876
Cumul des écarts temporaires	(3 037)	281	(2 756)	7 275	(555)	6 720
Ajustement total du coût des ventes	(8 566)	(2 103)	(10 669)	9 651	(1 055)	8 596

Bénéfice (perte) (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	1 325	–	1 325	3 431	–	3 431
Contrats de change à terme	(5 058)	(2 474)	(7 532)	2 904	1 733	4 637
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(3 733)	(2 474)	(6 207)	6 335	1 733	8 068
Cumul des écarts temporaires	(6 563)	93	(6 470)	14 471	(3 606)	10 865
Ajustement total du coût des ventes	(10 296)	(2 381)	(12 677)	20 806	(1 873)	18 933

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 1^{er} octobre 2022, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 10,7 millions de dollars et de 12,7 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 8,6 millions de dollars et de 18,9 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, il faut consulter la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	Quatrième trimestre 2022			Quatrième trimestre 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	220 142	47 264	267 406	191 462	51 769	243 231
Marge brute	26 758	1 714	28 472	35 671	3 945	39 616
Charges administratives et de vente	9 138	2 411	11 549	6 591	2 084	8 675
Frais de distribution	4 958	310	5 268	3 531	458	3 989
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
Résultat des activités d'exploitation	12 662	(51 007)	(38 345)	25 549	1 403	26 952
Ajustement du coût des ventes ²⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
Marge brute ajustée ¹⁾	35 324	3 817	39 141	26 020	5 000	31 020
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{1), 3)}	21 228	1 096	22 324	15 898	2 458	18 356
BAIIA ¹⁾	17 609	674	18 283	30 286	3 096	33 382
BAIIA ajusté ¹⁾	26 175	2 777	28 952	20 634	4 152	24 786
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	11 460	946	12 406	5 394	497	5 891
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	–	–	–	100	–	100
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	113	–	113	5	38	43

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Les résultats ajustés excluent l'incidence de la dépréciation du goodwill.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Produits	792 200	213 934	1 006 134	668 118	225 813	893 931
Marge brute	115 872	14 933	130 805	121 029	18 715	139 744
Charges administratives et de vente	35 733	10 050	45 783	27 793	9 162	36 955
Frais de distribution	19 681	2 028	21 709	15 970	2 322	18 292
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
Résultat des activités d'exploitation	60 458	(47 145)	13 313	77 266	7 231	84 497
Ajustement du coût des ventes ²⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Marge brute ajustée ¹⁾	126 168	17 314	143 482	100 223	20 588	120 811
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{1), 3)}	70 754	5 236	75 990	56 460	9 104	65 564
BAlIA ¹⁾	79 838	9 623	89 461	95 446	14 509	109 708
BAlIA ajusté ¹⁾	90 134	12 004	102 138	74 640	16 382	91 022
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	22 642	1 364	24 006	23 574	1 222	24 796
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	100	–	100	3 231	–	3 231
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	8 842	–	8 842	1 863	861	2 724

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Les résultats ajustés excluent l'incidence de la dépréciation du goodwill.

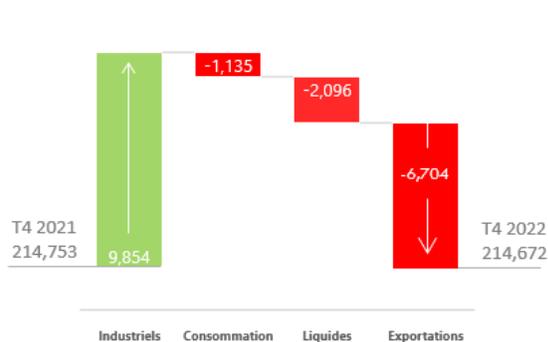
Secteur du sucre

PRODUITS

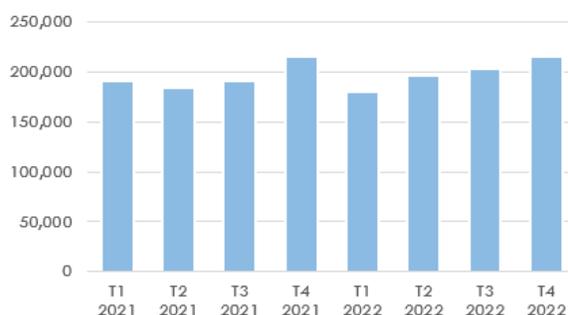
	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)	220 142	191 462	28 680	792 200	668 118	124 082

Au cours du quatrième trimestre, les produits ont augmenté de 28,7 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation découle essentiellement d'une fluctuation des prix du sucre brut n° 11 facturés aux clients et de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage.

Variation des volumes de ventes de sucre
(en tonnes métriques)



Volumes de ventes de sucre
(en tonnes métriques)

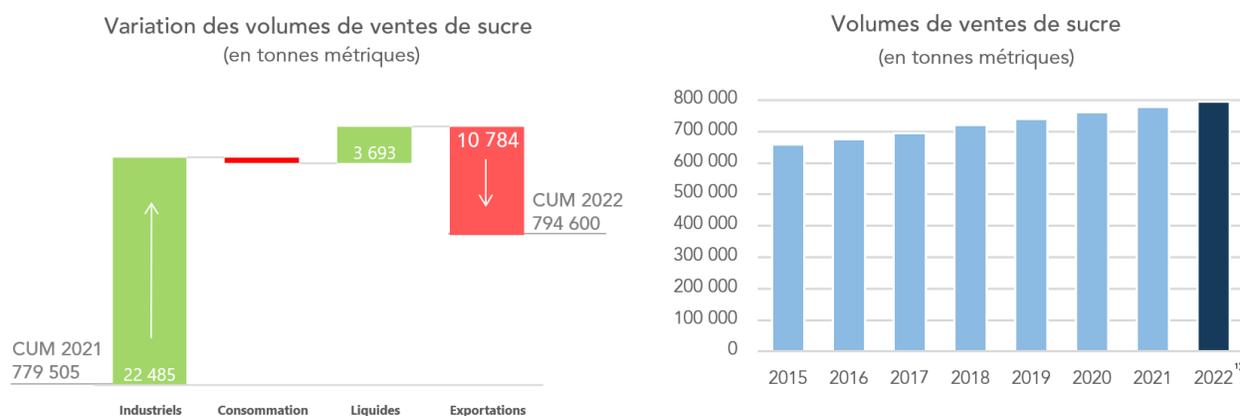


Globalement, les volumes de ventes du secteur du sucre sont demeurés stables au quatrième trimestre de 2022 par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les importants volumes de ventes de produits industriels ayant été contrebalancés par la baisse des volumes dans les catégories des produits de consommation, des produits liquides ainsi que des exportations. La distribution des volumes entre les catégories de clients et la composition de produits favorables en décollant ont contribué à la hausse des produits pour le trimestre considéré.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 9 854 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en partie à cause d'une pointe inattendue de la demande découlant du resserrement temporaire de l'approvisionnement sur le marché nord-américain.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont légèrement diminué au quatrième trimestre, en raison essentiellement du moment des commandes des clients.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 2 096 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent essentiellement en raison du moment des ventes de produits liquides.
- Les volumes d'exportations ont reculé de 6 704 tonnes métriques comparativement à la période correspondante de l'exercice correspondant, étant donné que nous avons concentré nos efforts de ventes sur le marché des produits industriels au Canada, qui connaissait une hausse temporaire de la demande.

Au cours de l'exercice 2022, les produits ont augmenté de 124,1 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation découle essentiellement d'une fluctuation des prix du sucre brut n° 11 facturés aux clients, de la hausse des volumes de ventes, de l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage et de la hausse des produits tirés des ventes de sous-produits.

Le prix moyen du sucre brut n° 11 a augmenté de 2,3 cents US la livre comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent pour se chiffrer à 18,9 cents US la livre pour l'exercice 2022.



Au cours de l'exercice 2022, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à 794 600 tonnes métriques, ce qui représente une hausse d'environ 2,0 %, soit 15 095 tonnes métriques, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 22 485 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la plus forte demande tout au long de l'exercice et de l'incidence de la hausse de la demande sur le marché au quatrième trimestre.
- Les volumes de ventes de produits de consommation sont demeurés essentiellement stables, puisque les commandes reportées au premier trimestre de l'exercice ont été récupérées au cours des trois trimestres suivants, ce qui a ramené les volumes de ventes de produits de consommation aux niveaux de croissance d'avant la pandémie.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont augmenté de 3 693 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse de la demande.
- Les volumes d'exportations ont diminué de 10 784 tonnes métriques par rapport à l'exercice précédent, puisque nous avons concentré nos efforts de vente sur le marché canadien des produits industriels au deuxième semestre de 2022.

MARGE BRUTE

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données en tonnes métriques)						
Marge brute	26 758	35 671	(8 913)	115 872	121 029	(5 157)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	8 566	(9 651)	18 217	10 296	(20 806)	31 102
Marge brute ajustée ¹⁾	35 324	26 020	9 304	126 168	100 223	25 945
Marge brute ajustée par tonne métrique ¹⁾	164,55	121,16	43,39	158,78	128,57	30,21
<i>Élément inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	4 300	4 118	182	16 835	15 450	1 385

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2022 s'est chiffrée à 26,8 millions de dollars et à 115,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprend une perte de 8,6 millions de dollars et de 10,3 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 35,7 millions de dollars et à 121,0 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait un profit de 9,7 millions de dollars et de 20,8 millions de dollars, respectivement, lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2022 s'est établie à 35,3 millions de dollars et à 126,2 millions de dollars, respectivement, contre 26,0 millions de dollars et 100,2 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2021.

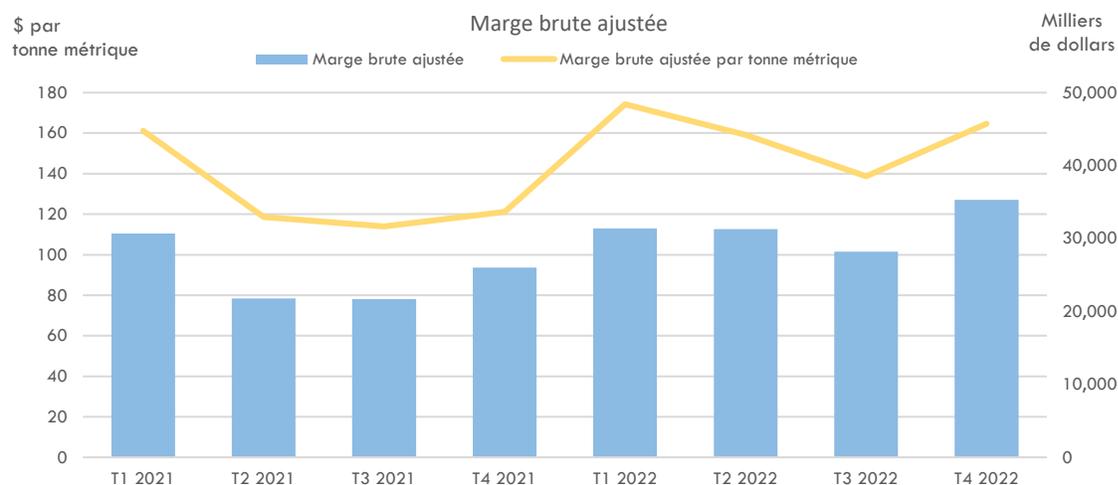
La marge brute ajustée du trimestre considéré a augmenté de 9,3 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'amélioration du prix moyen pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production découlant essentiellement de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre et des pressions inflationnistes liées au marché sur les autres charges d'exploitation. De plus, l'apport des sous-produits a reculé de 0,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison du calendrier.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 164,55 \$ pour le quatrième trimestre, ce qui représente une hausse de 43,39 \$ par tonne métrique par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble du fait de l'amélioration des prix de vente, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de production par rapport à l'exercice précédent.

La marge brute ajustée pour l'exercice 2022 a augmenté de 25,9 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge de raffinage de 29,8 millions de dollars et de l'apport accru des sous-produits de 4,9 millions de dollars. La variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production de 8,8 millions de dollars, partiellement attribuable à la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre et aux pressions inflationnistes sur les autres charges d'exploitation.

La marge brute ajustée de l'exercice 2022 s'est établie à 158,78 \$ contre 128,57 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable de 30,21 \$ par tonne métrique est essentiellement attribuable à la hausse des volumes vendus aux clients et à l'amélioration des prix moyens contrebalancées en partie par la hausse des coûts de production.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022



AUTRES CHARGES

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
<i>(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)</i>						
Charges administratives et de vente	9 138	6 591	2 547	35 733	27 793	7 940
Frais de distribution	4 958	3 531	1 427	19 681	15 970	3 711
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	223	221	2	867	897	(30)
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	424	398	26	1 679	1 833	(154)

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre de 2022 ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation est principalement attribuable à une hausse des incitatifs liés à la rémunération de 2,5 millions de dollars du fait de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action et de l'amélioration de la performance financière par rapport à l'exercice 2021. Les frais de distribution ont augmenté de 1,4 million de dollars par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse des frais de transport et des coûts de logistique additionnels engagés pour soutenir la forte demande dans l'Est canadien.

Les charges administratives et de vente de l'exercice 2022 ont augmenté de 7,9 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice 2021. La variation est principalement attribuable à une hausse des incitatifs liés à la rémunération de 8,7 millions de dollars du fait de l'augmentation de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action et de l'amélioration de la performance financière par rapport à l'exercice 2021, partiellement compensée par la diminution des dépenses occasionnées par la pandémie de COVID-19 par rapport à l'exercice précédent. Les frais de distribution ont augmenté de 3,7 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice 2021, essentiellement en raison de la hausse des frais de transport et des coûts de logistique additionnels engagés pour soutenir la forte demande dans l'Est canadien, comme il a été mentionné plus haut.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	T4 2022	T4 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	12 662	25 549	(12 887)	60 458	77 266	(16 808)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	8 566	(9 651)	18 217	10 296	(20 806)	31 102
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	21 228	15 898	5 330	70 754	56 460	14 294
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 947	4 737	210	19 380	18 180	1 200
BAIIA ¹⁾	17 609	30 286	(12 676)	79 838	95 446	(15 608)
BAIIA ajusté ¹⁾	26 175	20 635	5 540	90 134	74 640	15 494

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 s'est établi à 12,7 millions de dollars et à 60,5 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 12,9 millions de dollars et 16,8 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés. De plus, l'augmentation de la dotation aux amortissements hors trésorerie principalement imputable à la hausse des immobilisations a réduit le résultat des activités d'exploitation.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2022 a augmenté de 5,3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'augmentation de la marge brute ajustée, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2022 s'est accru de 14,3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse de la marge brute ajustée ayant été partiellement contrebalancée par la hausse des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 s'est établi à 17,6 millions de dollars et à 79,8 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 12,7 millions de dollars et 15,6 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 5,5 millions de dollars par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée, atténuée par l'augmentation des charges administratives et de vente et des frais de distribution. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2022 a augmenté de 15,5 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée, atténuée par l'augmentation des charges administratives et des frais de distribution, comme il a été mentionné plus haut.

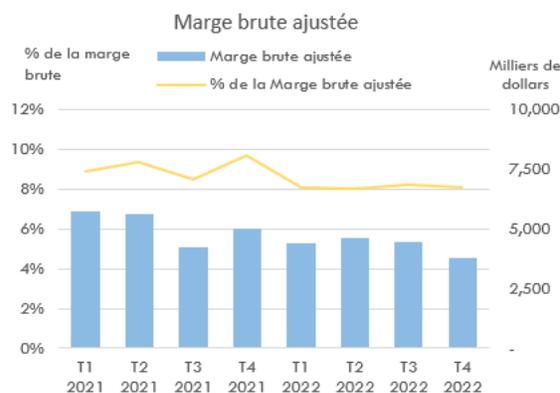
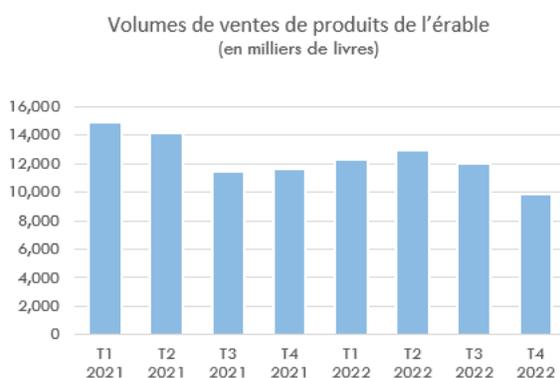
Secteur des produits de l'érable

PRODUITS

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars, sauf les volumes)						
Volume (en milliers de livres)	9 838	11 678	(1 840)	47 063	52 255	(5 192)
Produits	47 264	51 769	(4 505)	213 934	225 813	(11 879)

Les produits du quatrième trimestre ont reculé de 4,5 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent à cause de la baisse des volumes, partiellement compensée par la hausse du prix de vente moyen. Les produits de l'exercice 2022 se sont repliés de 11,9 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison de la baisse des volumes partiellement compensée par la hausse du prix de vente moyen.

L'ensemble des volumes a diminué de 5,2 millions de livres, soit de 10,0 % pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021. La diminution des volumes est principalement imputable à la concurrence sur le marché, aux difficultés éprouvées en 2022 en matière d'expédition et de logistique pour les exportations et à la demande moindre de certains de nos clients de détail existants.



MARGE BRUTE

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars, sauf les données relatives au taux de la marge brute ajustée)						
Marge brute	1 714	3 945	(2 231)	14 933	18 715	(3 782)
Ajustement total du coût des ventes ^{1),2)}	2 103	1 055	1 048	2 381	1 873	508
Marge brute ajustée ¹⁾	3 817	5 000	(1 183)	17 314	20 588	(3 274)
Pourcentage de la marge brute ajustée ¹⁾	8,1 %	9,7 %	(1,6) %	8,1 %	9,1 %	(1,0) %
Éléments inclus dans la marge brute :						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	807	821	(14)	3 278	3 543	(265)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre et de l'exercice considérés s'est chiffrée à 1,7 million de dollars et à 14,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprend une perte de 2,1 millions de dollars et de 2,4 millions de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 3,9 millions de dollars et à 18,7 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 1,1 million de dollars et de 1,9 million de dollars, respectivement, liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2022 a diminué de 1,2 million de dollars en raison de la diminution des volumes et de la hausse des charges d'exploitation. La hausse des charges d'exploitation découle en grande partie des pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts d'emballage, de transport et d'énergie, ainsi que d'une hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel engagées pour attirer et maintenir en poste des employés dans nos installations de production.

La marge brute ajustée de l'exercice 2022 s'est repliée de 3,3 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison de la diminution des volumes et de la hausse des charges d'exploitation. La hausse des charges d'exploitation découle en grande partie des pressions inflationnistes du marché sur les coûts d'emballage, de transport et d'énergie, ainsi que d'une hausse des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel engagées pour attirer et maintenir en poste des employés dans nos installations de production.

Tout au long de l'exercice, la marge brute ajustée a subi l'incidence négative du décalage entre l'augmentation de nos charges d'exploitation et les augmentations de prix connexes prévues pour nos clients. Les augmentations de prix ont été retardées en raison essentiellement du caractère concurrentiel du marché du sirop d'érable, exacerbé par la récolte plus importante que prévu en 2022 et le moment des négociations de prix pour les contrats d'envergure.

Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 8,1 % pour le trimestre considéré et l'exercice 2022, en baisse de 160 points de base et de 100 points de base, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces variations s'expliquent essentiellement par la baisse de volumes et les augmentations des coûts de production liés au marché dont il a été question plus haut. Ces augmentations de coûts n'ont pas entièrement été recouvrées au moyen des augmentations de prix pour nos clients en raison de la nature très concurrentielle du marché des produits de l'érable à l'heure actuelle.

AUTRES CHARGES

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges administratives et de vente	2 411	2 084	327	10 050	9 162	888
Frais de distribution	310	458	(148)	2 028	2 322	(294)
Dépréciation du goodwill	50 000	–	50 000	50 000	–	50 000
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	874	873	1	3 490	3 488	2

Les charges administratives et de vente du dernier trimestre et de l'exercice 2022 ont augmenté de 0,3 million de dollars et de 0,9 million de dollars par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite essentiellement de l'augmentation de la charge de rémunération et de la hausse des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022 ont reculé de 0,1 million de dollars et de 0,3 million de dollars, respectivement, en comparaison de ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse des volumes de ventes.

À la fin de l'exercice 2022, nous avons procédé à notre test de dépréciation annuel et avons conclu que la valeur comptable des actifs nets de notre secteur des produits de l'érable excédait la valeur recouvrable de 50,0 millions de dollars à ce moment. Ainsi, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 50,0 millions de dollars dans le solde du goodwill au quatrième trimestre de l'exercice considéré. Cette réduction du goodwill est essentiellement attribuable aux résultats financiers inférieurs aux prévisions pour le secteur des produits de l'érable en 2022, du fait de la conjoncture défavorable du marché et des importantes pressions inflationnistes.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Résultat des activités d'exploitation	(51 007)	1 403	(52 410)	(47 145)	7 231	(54 376)
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	2 103	1 055	1 048	2 381	1 873	508
Dépréciation du goodwill	50 000	–	50 000	50 000	–	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{1) 3)}	1 096	2 458	(1 362)	5 236	9 104	(3 868)
Charges non récurrentes :						
Autres éléments non récurrents	–	–	–	–	247	(247)
Amortissements	1 681	1 694	(13)	6 768	7 031	(263)
BAIIA ¹⁾	674	3 097	(2 423)	9 623	14 509	(4 886)
BAIIA ajusté ¹⁾	2 777	4 152	(1 375)	12 004	16 382	(4 378)

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

3) Le résultat ajusté des activités d'exploitation ne tient pas compte de la dépréciation du goodwill.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 correspond à une perte de 51,0 millions de dollars et de 47,1 millions de dollars, respectivement, comparativement à des résultats positifs de 1,4 million de dollars et de 7,2 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Compte non tenu de la dépréciation du goodwill comptabilisée au quatrième trimestre de 2022, le résultat des activités d'exploitation pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022 correspond à une perte de 1,0 million de dollars et à un résultat positif de 2,9 millions de dollars, respectivement. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Certains éléments hors trésorerie et certaines charges non récurrentes ont eu une incidence sur le résultat des activités d'exploitation. C'est pourquoi nous estimons que les résultats financiers du secteur des produits de l'érable fournissent une information plus pertinente aux dirigeants, aux investisseurs, aux analystes et aux autres parties intéressées après qu'ils ont été ajustés pour tenir compte des éléments susmentionnés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré a diminué de 1,4 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse de la marge brute ajustée.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2022 a reculé de 3,9 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution de la marge brute ajustée et de la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 s'est établi à 0,7 millions de dollars et à 9,6 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une baisse de 2,4 millions de dollars et 4,9 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés et tient compte des écarts temporaires dans la comptabilisation de tout profit ou toute perte à la liquidation des instruments dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre à l'étude de l'exercice 2022 a fléchi de 1,4 million de dollars en raison de la diminution de la marge brute ajustée, comme il est expliqué plus haut. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2022 a diminué de 4,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la diminution des marges brutes ajustées et de la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

La santé et la sécurité de nos employés continuent d'être notre priorité. Nous continuerons à surveiller attentivement les répercussions possibles de la pandémie de COVID-19 et à suivre de près les recommandations des autorités de santé publique.

Suivant une solide performance en 2022, y compris nos volumes de sucre, nos produits consolidés et notre BAIIA ajusté les plus élevés à ce jour, nous prévoyons offrir une performance financière solide et stable en 2023. La vigueur soutenue de la demande de sucre et des prix connexes devrait assurer des résultats stables, en dépit des défis persistants liés à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique. Nous nous attendons à ce que notre secteur des produits de l'érable connaisse une lente reprise en 2023 à mesure que les pressions inflationnistes défavorables du dernier exercice commenceront à s'atténuer.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2023. La demande sous-jacente en Amérique du Nord reste forte dans toutes nos catégories de clients, soutenue par la conjoncture favorable du marché. Les améliorations de prix mises en œuvre en 2022 continueront de soutenir nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'incidence actuelle des pressions inflationnistes sur les coûts.

Nous prévoyons que le volume des ventes pour l'exercice 2023 atteindra 790 000 tonnes métriques, soit une diminution approximative de 5 000 tonnes métriques par rapport à l'exercice 2022. La légère baisse de volume en 2023 s'explique par les augmentations temporaires des volumes comptabilisées à la fin de 2022, du fait du resserrement temporaire de l'approvisionnement sur le marché en Amérique du Nord. Nous prévoyons que ce resserrement ne se reproduira pas et que le marché canadien sera autrement stable en 2023. Nous nous attendons à ce que les volumes d'exportation diminuent alors que nous mettrons la priorité sur la demande canadienne en hausse. Nos perspectives actuelles en ce qui a trait au volume par segment de clientèle pour 2023 vont comme suit :

- Le secteur des produits industriels, notre secteur le plus important, devrait connaître une baisse de 3 %, même si la demande récurrente de produits contenant du sucre devrait demeurer stable au Canada et aux États-Unis.
- Les volumes de ventes de produits liquides devraient progresser de 6 %, grâce à la demande continue des clients actuels.
- Les volumes de ventes du secteur des produits de consommation devraient augmenter de 2 % en 2023 en raison de la demande plus élevée qui est attendue.
- Nous nous attendons à une baisse des ventes de 10 % sur les marchés d'exportation en 2023, en raison de la demande croissante du marché canadien. Nous avons l'intention d'explorer de possibles ventes à l'exportation additionnelles lorsque des occasions favorables se présenteront.

La période des récoltes de notre usine de sucre de betteraves de Taber a pris fin au début du mois de novembre. Nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs. Toutefois, les conditions météorologiques défavorables, comme les tempêtes de grêle et les températures plus élevées enregistrées à la fin de la période de culture ont réduit la teneur en sucre prévue des betteraves à sucre. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2022 de transformation de la betterave à sucre. Nous prévoyons terminer la transformation des betteraves à sucre reçues d'ici la fin du mois de février. À l'heure actuelle, selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte 2022 permettra une production de 100 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui représente une baisse par rapport à la récolte de 2021 qui a permis de produire 120 000 tonnes métriques.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient subir un effet modéré des pressions inflationnistes actuelles au marché, alors que nous continuons de mettre l'accent sur nos initiatives de contrôle des coûts à l'échelle de nos activités.

Les frais de distribution devraient être stables en 2023. Ils continueront de rendre compte de la conjoncture du marché nécessitant le transfert du sucre produit dans l'ouest vers l'est pour répondre à la demande des clients. Nous prévoyons également que les récentes augmentations de coûts touchant la logistique et notre chaîne d'approvisionnement perdureront. Une fois notre projet

d'agrandissement prévu parachevé, nous prévoyons optimiser notre capacité accrue au pays pour servir avec efficacité nos clients canadiens.

Les charges administratives et de vente devraient diminuer en 2023 étant donné que selon nos prévisions, la rémunération fondée sur des actions ne sera pas aussi élevée.

Nous avons été en mesure d'atténuer l'éventuelle incidence défavorable sur nos activités des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que ces augmentations n'auront pas une incidence significative sur nos résultats financiers à court terme, puisque nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer ces risques.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient aussi être stables pour l'exercice 2023. Nous prévoyons consacrer environ 25 millions de dollars à différentes initiatives, environ un quart de ce montant devant être affecté à des projets générant un rendement du capital investi. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des possibles dépenses susceptibles d'être engagées en 2023 relativement à l'annonce que nous avons faite au mois d'août 2022 au sujet de notre intention d'accroître la capacité de notre raffinerie de sucre de Montréal et de notre centre de distribution de Toronto.

Secteur des produits de l'érable

Les résultats financiers du secteur des produits de l'érable ont été moins élevés que prévu pour l'exercice 2022, en raison principalement de la baisse des volumes et des pressions inflationnistes inattendues sur les coûts du matériel d'emballage, du transport et de la main-d'œuvre, ainsi que des difficultés d'expédition à l'échelle mondiale. Nous prévoyons que ces pressions financières et opérationnelles persisteront pendant la première partie de l'exercice 2023. En dépit de ces défis et d'une bonne récolte 2022, nous nous attendons à ce que le secteur connaisse une lente reprise et dégage une performance financière légèrement supérieure en 2023 par rapport à 2022. L'amélioration découlera des volumes plus élevés prévus attribuables aux nouveaux clients et de la hausse de la marge en raison des augmentations de prix aux termes des ententes négociées dernièrement.

Les dépenses en immobilisations du secteur des produits de l'érable ont beaucoup diminué au cours des dernières années. On s'attend à ce que le secteur des produits de l'érable consacre des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 2 millions de dollars par année à des projets d'immobilisations. La principale motivation des projets d'immobilisations est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	CUM 2022	CUM 2021
(non audité)				
(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)				
Sucre (en tonnes métriques)	214 672	214 753	794 600	779 505
Sirop d'érable (en milliers de livres)	9 838	11 678	47 063	52 255
Produits totaux	267 406	243 231	1 006 134	893 931
Marge brute	28 472	39 616	130 805	139 744
Marge brute ajustée ¹⁾	39 141	31 020	143 482	120 811
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	26 952	13 313	84 497
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	22 324	18 356	75 990	65 564
BALIA ¹⁾	18 283	33 382	89 461	109 708
BALIA ajusté ¹⁾	28 952	24 786	102 138	91 022
Charges financières nettes	5 057	5 015	17 567	19 439
Charge d'impôt sur le résultat	2 099	5 796	12 314	17 531
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	16 140	(16 568)	47 527
de base par action	(0,44)	0,16	(0,16)	0,46
dilué par action	(0,44)	0,15	(0,16)	0,44
Bénéfice net ajusté ¹⁾	12 161	9 620	40 659	33 866
de base par action ¹⁾	0,12	0,09	0,39	0,33
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

Produits totaux

Les produits du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 ont augmenté de 24,2 millions de dollars et de 112,2 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits s'explique surtout par l'augmentation du prix moyen, la hausse des volumes de ventes et la hausse des ventes de sous-produits dans le secteur du sucre,

ainsi que par la hausse des prix de vente dans le secteur des produits de l'érable, facteurs contrebalancés en partie par la diminution des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable.

Marge brute

Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice à l'étude s'est accrue de 8,1 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur du sucre, partiellement contrebalancée par le resserrement de la marge brute ajustée dans le secteur des produits de l'érable. En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée par tonne métrique a augmenté de 43,39 \$ pour le trimestre considéré et de 30,21 \$ pour l'exercice 2022, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré et l'exercice 2022 a diminué de 1,6 % et de 1,0 %, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré correspond à une perte de 38,3 millions de dollars, contre un résultat positif de 27,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 65,3 millions de dollars. Le résultat des activités d'exploitation de l'exercice 2022 s'est chiffré à 13,3 millions de dollars, contre 84,5 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 71,2 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 22,3 millions de dollars, contre 18,4 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 3,9 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2022 s'est chiffré à 76,0 millions de dollars, contre 65,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 10,4 millions de dollars. L'amélioration du résultat ajusté des activités d'exploitation pour les deux périodes est principalement attribuable à l'apport accru du secteur du sucre au cours de l'exercice 2022.

Charges financières nettes

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Charges d'intérêts sur les débiteures convertibles subordonnées non garanties	2 125	2 182	(57)	8 413	8 423	(10)
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	1 113	1 173	(60)	5 063	5 843	(780)
Intérêts sur le placement privé	895	915	(20)	3 595	1 527	2 068
Amortissement des frais de financement différés	311	278	34	1 240	1 187	53
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(328)	(160)	(168)	(2 801)	451	(3 252)
Autres charges d'intérêts	940	627	313	2 057	2 008	49
Charges financières nettes	5 057	5 015	42	17 567	19 439	(1 872)

Toutes les composantes des charges financières nettes du quatrième trimestre de l'exercice 2022 concordent avec celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les charges financières nettes de l'exercice 2022 ont diminué de 1,9 million de dollars en regard de celles de l'exercice précédent, à cause essentiellement d'un profit de 3,2 millions de dollars au titre des swaps de taux d'intérêt, contrebalancé en partie par la hausse des intérêts sur le placement privé en raison des douze mois d'intérêts pour l'exercice 2022, contre cinq mois d'intérêts pour l'exercice 2021.

Les autres charges d'intérêts ont trait principalement aux intérêts à payer aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») relativement à des achats de sirop d'érable conformément aux modalités de paiement de ceux-ci, et à l'accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives.

Imposition

	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Δ	CUM 2022	CUM 2021	Δ
(en milliers de dollars)						
Exigible	1 595	6 619	(5 024)	14 275	17 333	(3 058)
Différé	504	(823)	1 327	(1 961)	198	(2 159)
Charge d'impôt sur le résultat	2 099	5 796	(3 697)	12 314	17 531	(5 217)

La variation d'une période à l'autre de la charge d'impôt exigible et différé concorde avec la variation du résultat avant impôt au cours du trimestre considéré comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, compte non tenu de l'incidence de la dépréciation du goodwill, qui n'a eu aucune incidence sur la charge d'impôt exigible et différé.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

Bénéfice net

Le bénéfice net a reculé de 61,6 millions de dollars et de 64,1 millions de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre et l'exercice 2022 par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Compte non tenu de la dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2022, le bénéfice net du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 a reculé de 11,6 millions de dollars et de 14,1 millions de dollars respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces écarts s'expliquent essentiellement par les variations hors trésorerie de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés associés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme, partiellement compensées par les charges financières et les charges d'impôt sur le résultat moins élevées.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre et de l'exercice 2022 a augmenté de 2,5 millions de dollars et de 6,8 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation du secteur du sucre.

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés audités et des mesures financières non conformes aux PCGR de la Société pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	TRIMESTRES ²⁾							
	2022				2021			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
Volume de sucre (TM)	214 672	203 315	196 570	180 043	214 753	190 563	183 749	190 440
Volume de produits de l'érable (en milliers de livres)	9 838	12 027	12 912	12 286	11 678	11 471	14 214	14 892
Produits totaux	267 406	254 632	253 341	230 755	243 231	210 931	215 929	223 840
Marge brute	28 472	24 948	33 899	43 486	39 616	30 064	31 451	38 613
Marge brute ajustée ¹⁾	39 141	32 654	35 887	35 800	31 020	25 932	27 407	36 452
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	26 952	15 062	19 151	23 332
Résultat ajusté des activités d'exploitation ¹⁾	22 324	16 528	17 487	19 651	18 356	10 930	15 107	21 171
BAlIA ¹⁾	18 283	15 402	22 029	33 748	33 382	21 346	25 418	29 808
BAlIA ajusté ¹⁾	28 952	23 108	24 017	26 061	24 786	17 214	21 375	27 647
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	3 138	8 570	17 226	16 140	6 836	10 778	13 773
de base par action	(0,44)	0,03	0,08	0,17	0,16	0,07	0,10	0,13
dilué(e) par action	(0,44)	0,03	0,08	0,15	0,15	0,07	0,10	0,13
Bénéfice net ajusté ¹⁾	12 161	8 419	9 122	10 957	9 620	4 247	7 751	12 248
de base par action	0,12	0,08	0,09	0,11	0,09	0,04	0,07	0,12
dilué par action	0,11	0,08	0,09	0,10	0,09	0,04	0,07	0,11
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ¹⁾	164,55	138,68	159,11	174,25	121,16	113,95	118 60	161,18
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ¹⁾	8,1 %	8,2 %	8,0 %	8,1 %	9,7 %	9,4 %	8,9 %	7,9 %

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.

2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) de l'exercice est généralement le meilleur sur le plan de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant cette période de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) est celui dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution des produits, de la marge brute ajustée et du bénéfice net ajusté. Cette

tendance a été différente au quatrième trimestre de l'exercice 2022 comme les hausses des prix négociées sont entrées en vigueur au cours de l'exercice et au deuxième trimestre de 2022, étant donné qu'un certain nombre de ventes qui avaient été retardées au premier trimestre de l'exercice se sont matérialisées au deuxième trimestre.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la pandémie, à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

Situation financière

(en milliers de dollars)	1 ^{er} octobre 2022	2 octobre 2021	3 octobre 2020 ¹⁾
Total des actifs	937 956 \$	879 930 \$	856 059 \$
Total des passifs	646 537	560 972	417 043

1) Nous avons compensé l'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé de la période correspondante, puisque nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler le montant net d'impôt exigible et que les montants sont prélevés par la même autorité fiscale auprès de la même entité.

La hausse de 58,0 millions de dollars du total des actifs pour le trimestre considéré par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation de 66,4 millions de dollars des stocks, de 24,7 millions de dollars des créances clients et autres débiteurs et de 18,4 millions de dollars des actifs au titre des instruments financiers dérivés, contrebalancée en partie par la dépréciation du goodwill de 50,0 millions de dollars et la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le total des passifs pour le trimestre considéré a augmenté de 85,6 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation de 57,5 millions de dollars des créances clients et autres débiteurs, de 26,0 millions de dollars du solde impayé sur la facilité de crédit renouvelable, de 5,4 millions de dollars des passifs d'impôt différé, de 5,1 millions de dollars des passifs au titre des instruments financiers dérivés et de 4,7 millions de dollars des obligations locatives. Ces variations ont été compensées en partie par la baisse de 10,8 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel.

Liquidités

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2022	Exercice 2021
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	21 552	78 577
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(13 554)	(40 158)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 730)	(24 678)
Incidence des variations de change sur la trésorerie	240	(72)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(15 492)	13 669

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de l'exercice considéré ont diminué de 57,0 millions de dollars comparativement à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement d'une variation négative de 31,7 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, de la diminution de 14,0 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une augmentation de 11,3 millions de dollars des intérêts et de l'impôt payés.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement de l'exercice 2022 ont diminué de 26,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la hausse des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable et le produit en trésorerie tiré de l'émission des actions liées aux options sur actions exercées au cours de l'exercice 2022.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré ont diminué de 0,9 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des moments où les dépenses en immobilisations sont engagées.

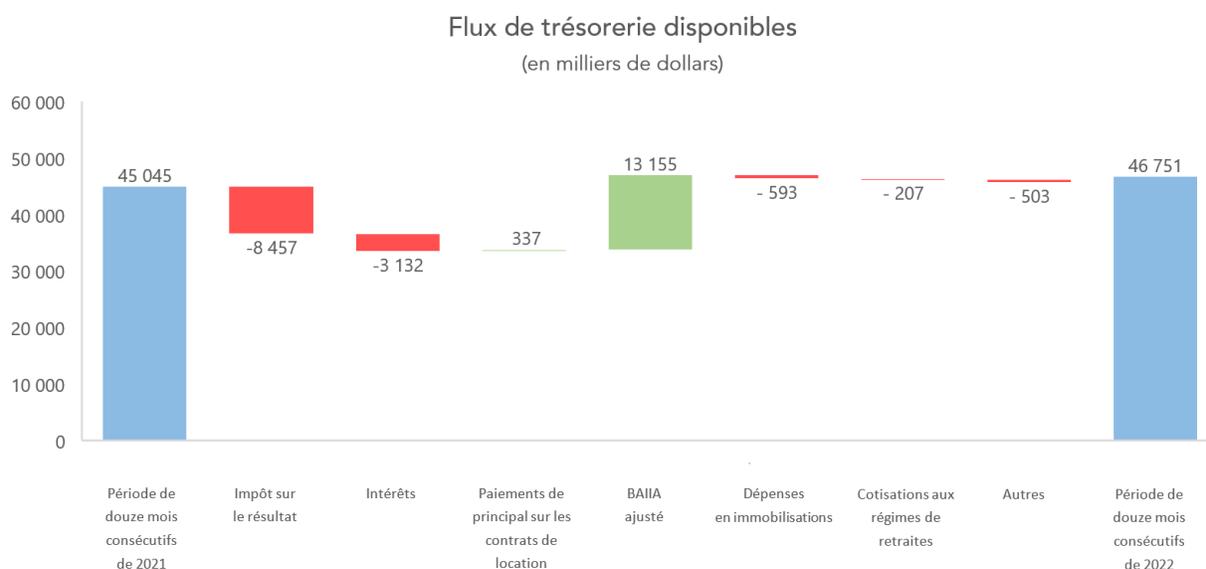
Dans le but de fournir des renseignements supplémentaires, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux PCGR, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au

titre des instruments financiers, et compte tenu des dépenses en immobilisations, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et des paiements au titre des obligations locatives.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Période de douze mois	
(en milliers de dollars)	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	21 552	78 577
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	42 927	11 471
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	9 876	(18 482)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	(4 030)	(3 203)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles	(23 730)	(24 678)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	5 306	6 847
Paie ment au titre des obligations locatives	(5 150)	(5 487)
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	46 751	45 045
Dividendes déclarés	37 500	37 300

1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR.



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 1^{er} octobre 2022 se sont chiffrés à 46,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1,7 million de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse du BAIIA ajusté de 13,2 millions de dollars, exclusion faite des éléments hors trésorerie liés aux passifs au titre des régimes de retraite futurs prévus dans la convention collective des employés de Montréal et de la rémunération de la haute direction liée à la hausse de la rémunération fondée sur des actions découlant de la hausse du cours de l'action et d'une meilleure performance financière par rapport à l'exercice 2021. Cette variation favorable a été contrebalancée en partie par la hausse de 8,5 millions de dollars des impôts payés et la hausse de 3,1 millions de dollars des intérêts payés.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, ont augmenté de 0,6 million de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'an dernier à cause surtout de la hausse des dépenses engagées au cours de l'exercice 2022. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités d'exploitation des usines. Ces projets sont plutôt entrepris en raison des économies opérationnelles qu'ils permettront de réaliser une fois achevés.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 9,0 cents par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 36,0 cents pour la période de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des questions d'écarts temporaires en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 5,8 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

Obligations contractuelles

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en milliers de dollars)					
Facilité de crédit renouvelable	126 000	26 000	–	100 000	–
Billets de premier rang garanti	100 000	–	–	–	100 000
Intérêts sur les débetures convertibles	19 206	7 506	11 700	–	–
Intérêts sur les swaps	6 268	2 889	3 379	–	–
Intérêts sur les billets de premier rang garanti	29 955	3 490	6 980	3 490	15 995
Obligations locatives	27 927	4 969	9 409	4 704	8 845
Obligations liées aux achats	73 306	73 306	–	–	–
	382 662	118 160	31 468	108 194	124 840
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	585	585	–	–	–
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'érable (en milliers de livres)	1 200	1 200	–	–	–

Les débetures de sixième et de septième séries, lesquelles arrivent à échéance en décembre 2024 et en juin 2025, respectivement, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité pour la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions. Les intérêts ont été inclus dans le tableau ci-dessus jusqu'à la date d'échéance.

Lantic dispose d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de quatre banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et garantie par les actifs de Lantic et de TMTC. En date du 1^{er} octobre 2022, le montant approuvé aux fins d'emprunt, sur lequel une somme de 126 millions de dollars était prélevée, se chiffrait à 200 millions de dollars.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré le 30 avril du placement privé a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Au 1^{er} octobre 2022, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable et à son placement privé. À cette date, une somme de 590,6 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 498,5 millions de dollars au 2 octobre 2021.

Nous concluons des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 1^{er} octobre 2022, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période de validité	Valeur totale
(en milliers de dollars)		
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000
Exercice 2020	3 octobre 2019 au 28 juin 2024 – 1,68 %	20 000
Exercice 2020	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,60 %	20 000
Exercice 2020	28 juin 2021 au 28 juin 2023 – 1,08 %	10 000
Exercice 2020	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 1,18 %	80 000
Valeur totale des swaps en cours au 1 ^{er} octobre 2022		230 000

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement mobile pour les activités de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Les obligations d'achat représentent toutes les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice ainsi qu'un montant d'environ 43,5 millions de dollars pour les betteraves à sucre qui seront récoltées et transformées au cours de l'exercice 2023. Toutefois, elles excluent toute quantité de sucre brut dont le prix fait l'objet de contrats à terme normalisés. L'obligation d'achat relative aux betteraves à sucre représente notre meilleure estimation quant au montant à payer prévu pour l'exercice 2023 à la date du présent rapport de gestion.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. Lantic s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer notre exposition aux variations futures des prix, la Société essaie de gérer, chaque fois que cela est possible, le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en septembre 2024.

Au 1^{er} octobre 2022, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de sucre d'un montant net de 1,5 million de dollars dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 2,0 millions de dollars. Cette position vendeur représente la compensation d'un volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients supérieur au volume d'achats dont le prix a été convenu avec les fournisseurs.

Nous utilisons des contrats à terme et des swaps sur marchandises afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 1^{er} octobre 2022, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 34,6 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 56,3 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain et, dans une mesure nettement moindre, l'euro et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrats. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 1^{er} octobre 2022, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 138,0 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 145,4 millions de dollars, représentant une perte latente de 7,4 millions de dollars.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons également des contrats pluriannuels d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut. Les modalités des contrats précisent la quantité et les dates de livraison

prévues du sucre brut. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut. Au 1^{er} octobre 2022, la Société avait des engagements d'achat totalisant 585 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 374 479 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 224,2 millions de dollars.

Aux termes d'un contrat visant l'achat d'environ 1,2 million de livres de sirop d'érable de la part des PPAQ, le solde résiduel que TMC doit payer s'élève à 2,4 millions de dollars.

Nous n'avons pas d'autres engagements hors bilan.

Ressources en capital

Au 1^{er} octobre 2022, du fait de sa facilité de crédit renouvelable, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 200,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 1^{er} octobre 2022, des actifs d'une valeur de 590,6 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 498,5 millions de dollars au 2 octobre 2021.

Au 1^{er} octobre 2022, un montant de 126,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 9,5 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation du sucre de betterave de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. TMC requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice. La Société possède suffisamment de liquidités et de sommes disponibles aux termes de sa ligne de crédit pour faire face à ces obligations.

Des engagements futurs d'environ 13,6 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au 1^{er} octobre 2022, tous nos régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés étaient déficitaires, à l'exception du régime de retraite à prestations déterminées de l'usine de Taber qui affichait un actif net à la clôture de l'exercice 2022. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2022. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2022, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées ont diminué d'environ 0,1 million de dollars pour s'établir à 4,2 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 3,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2023 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux de nos employés et sur les actifs et passifs connexes sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation. La direction est d'avis que le crédit inutilisé aux termes de la facilité renouvelable est suffisant pour combler nos besoins escomptés en matière de liquidités.

TITRES EN CIRCULATION

Au 1^{er} octobre 2022 et au 30 novembre 2022, un total de 104 372 045 actions étaient en circulation, respectivement (103 686 923 au 2 octobre 2021).

Le 1^{er} juin 2020, Rogers a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2020 ») aux termes de laquelle elle peut racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires. Aucune action n'a été achetée aux termes de l'offre publique de rachat de 2020.

Pour l'exercice 2022, l'encours des débentures de sixième et de septième séries s'élève respectivement à 57,4 millions de dollars et à 97,6 millions de dollars. Aucune débenture n'a été convertie au cours de l'exercice considéré et de l'exercice précédent.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 1^{er} octobre 2022, 3 888 561 options avaient été attribuées, dont 3 123 439 étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions effectuées aux termes de ce régime :

Date d'attribution	UAP		Nombre total d'UAP	Cycle de performance
	UAP attribuées	supplémentaires ¹⁾		
2 décembre 2019	324 932	64 320	389 252	2020-2022
7 décembre 2020	491 412	55 641	547 053	2021-2023
6 décembre 2021	386 709	17 316	404 025	2022-2024

1) Les UAP supplémentaires désignent le total des UAP qui ont été attribuées au titre des dividendes gagnés chaque trimestre depuis l'émission initiale des actions.

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire atteintes se situent en deçà du seuil, les droits liés à l'UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

ENVIRONNEMENT, SOCIÉTÉ ET GOUVERNANCE

La Société a pour politique de se conformer au minimum à toutes les exigences gouvernementales applicables en matière d'environnement. Nous sommes d'avis que nous nous conformons à tous les égards importants aux lois et règlements en matière d'environnement et que nous maintenons un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et les différents gouvernements en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes et leur adoption.

Le conseil d'administration a nommé un comité ESG composé de cinq administrateurs indépendants. Le comité ESG se réunit régulièrement et est chargé de surveiller et de conseiller le conseil d'administration dans les domaines suivants :

- Nomination au conseil d'administration de RSI et au conseil d'administration de Lantic.
- Nominations au Conseil et aux Comités du Conseil.
- Des principes de gouvernance efficace, y compris l'évaluation de l'efficacité du conseil et des comités du conseil.
- Les compétences des administrateurs
- Les initiatives, risques et opportunités liés à la stratégie ESG de la Société.
- La gouvernance liée aux politiques de l'entreprise.

Nos systèmes de gouvernance et de gestion d'entreprise sont conçus pour surveiller la conformité aux normes réglementaires environnementales pertinentes. Nous nous conformons, à tous égards importants, aux lois et règlements environnementaux et nous entretenons un dialogue ouvert avec les organismes de réglementation et les différents paliers de gouvernement en ce qui a trait à la sensibilisation et à l'adoption de nouvelles normes environnementales. L'importance économique et réputationnelle de l'énergie et des ressources naturelles dans notre entreprise est gérée dans un esprit d'amélioration continue, qui comprend l'examen des nouvelles technologies et pratiques commerciales disponibles qui minimisent notre empreinte environnementale et, en parallèle, lorsque cela est possible, renforcent notre situation financière. Nous avons pris des engagements importants au cours des dernières années pour tirer parti des nouvelles technologies et des améliorations de processus afin de récupérer l'énergie résiduelle, d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'intensité énergétique.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiation environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver et de Montréal se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe à notre centre de distribution de Toronto, à l'usine de Taber, ou sur les biens immobiliers de TMTC, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de cette installation, d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

Nous sommes engagés socialement et promovons des valeurs fondamentales alignées sur la gérance de l'environnement, le respect, la diversité et l'équité. Nous promovons un lieu de travail axé sur la sécurité, l'autonomisation, le leadership, la responsabilité et la reconnaissance.

Le conseil d'administration a la responsabilité générale de surveiller, d'évaluer et de contribuer à l'orientation stratégique et opérationnelle de l'entreprise. Cela comprend l'établissement d'un cadre de gouvernance pour soutenir la Société et répondre à toutes les exigences réglementaires et légales applicables.

En 2022, nous avons établi une équipe dédiée à la gestion de notre stratégie en matière d'ESG. Nous avons aussi publié notre deuxième rapport ESG, qui met en lumière nos efforts en matière de développement durable dans des domaines tels que la consommation d'énergie, les émissions atmosphériques, la consommation d'eau, ainsi que l'approvisionnement responsable en sucre brut. Nous nous sommes appuyés sur le rapport ESG inaugural déposé en 2021 et avons inclus plus d'informations sur notre programme de développement durable et nos efforts pour améliorer la sécurité et la diversité au travail. Ces rapports peuvent être consultés sur SEDAR ou sur notre site Web à l'adresse www.Lanticrogers.com.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités de la Société. Le processus de gouvernance fait en sorte que des systèmes sont mis en place pour cerner, gérer et surveiller efficacement les principaux risques liés aux deux secteurs d'activités et pour atténuer ou réduire leur éventuelle incidence défavorable. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur ces risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante du système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « Code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le Code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le 30 novembre 2022, le Conseil d'administration a approuvé un Code révisé. Le Code révisé stipule clairement que tous les employés sont tenus de réviser régulièrement et de respecter le Code. Il fournit des directives claires pour soutenir la politique de dénonciation et le processus de signalement connexe. Le Code traite spécifiquement des mesures proposées pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour régir les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le Code est disponible sur notre site Web à www.lanticrogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR à www.sedar.com.

Nos affaires et nos activités sont considérablement touchées par plusieurs facteurs et, à ce titre, sont exposées à divers risques et incertitudes. Nous présentons ci-après les risques et incertitudes qui, à notre avis, sont actuellement significatifs. Certains autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou qui ne sont actuellement pas considérés comme significatifs pourraient exister. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos affaires, nos activités, notre situation financière et nos résultats.

Dépendance envers Lantic

Rogers dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de TMTC à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par Rogers, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

Absence de garantie quant à la performance future

La performance antérieure et actuelle des activités de Rogers, de Lantic et de TMTC n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de Rogers, de Lantic et de TMTC. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de TMTC, ce qui pourrait nuire sensiblement à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

Évolution de la conjoncture économique générale

L'évolution de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence significative sur la rentabilité de nos secteurs d'activité et sur l'évaluation de la valeur de nos actifs, affectant ainsi notre capacité à mener à bien notre stratégie commerciale. Les pressions inflationnistes actuelles font augmenter les charges d'exploitation et rien ne garantit que nous serons en mesure de recouvrer l'ensemble de ces coûts au moyen d'augmentations correspondantes des prix pour nos clients.

La récente évolution de la conjoncture économique générale et le risque de détérioration de l'économie mondiale pourraient nuire à la performance, aux résultats financiers et à la situation financière de Rogers.

Réglementation gouvernementale et politiques en matière de commerce extérieur pour le secteur du sucre

En 1995, Revenu Canada a rendu une décision à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la récente décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Approvisionnement en sucre de canne brut

Plus de 180 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, plus de 55 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Approvisionnement et qualité des betteraves à sucre en Alberta

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

Cours du sucre brut n° 11 et risque de change pour le secteur du sucre

Le prix des achats de sucre de canne brut pour les raffineries de Montréal et de Vancouver est fondé sur le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Le prix du sucre raffiné vendu aux clients est également tributaire du marché du sucre brut n° 11. Tous les achats de sucre de canne brut et les ventes de sucre raffiné sont couverts économiquement par des instruments financiers comme des contrats à terme pour atténuer le risque, ce qui élimine l'incidence de la volatilité du cours du sucre brut n° 11.

Ces achats de sucre de canne brut et ventes de sucre raffiné sont libellés en dollars américains et pourraient nous exposer à la fluctuation de la valeur du dollar canadien. Notre stratégie consiste à couvrir l'exposition au risque de change de ces transactions au moyen des instruments financiers disponibles, comme les contrats à terme, pour éliminer l'incidence de la volatilité.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au cours du sucre brut n° 11 et au risque de change connexe dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ces risques pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Concurrence dans le secteur du sucre

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sucralose et la stévia). Les différences de propriétés fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits par le passé. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

Cours du gaz naturel

Le gaz naturel représente une charge importante des activités de raffinage de la Société. Nos trois raffineries de sucre consomment du gaz naturel dans le processus de raffinage. L'usine de production de sucre de betterave de Taber comprend également des activités de transformation agricole et par conséquent, utilise plus d'énergie que les installations de sucre de canne de Vancouver et Montréal pour sa production, en raison surtout de la nécessité de faire chauffer les fines lamelles de betteraves à sucre pour faire évaporer l'eau des jus contenant le sucre et de faire sécher la pulpe de betterave fraîche. Le processus de nos usines d'embouteillage du secteur des produits de l'érable nécessite également l'utilisation de gaz naturel, mais dans une moindre mesure.

Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

Régime de réglementation régissant l'achat et la vente de sirop d'érable au Québec

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la *Loi sur la mise en marché*, qui habilite les PPAQ à gérer la production et la mise en marché du sirop d'érable au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ sont responsables d'établir et de gérer un cadre de gouvernance ayant pour objectif de maintenir l'approvisionnement du marché et des prix équitables pour tous les producteurs pour le sirop d'érable vendu en vrac dans des contenants de cinq litres ou plus. Cela comprend la gestion des surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale du sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendue directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. TMTC est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que TMTC pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de TMTC de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait une incidence sur notre capacité d'approvisionner nos installations d'embouteillage et aurait par conséquent une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec, établissent le prix d'achat minimal du sirop d'érable pour les acheteurs autorisés. Les PPAQ établissent le prix en fonction des données issues de la veille du marché, de l'offre disponible et de la demande attendue. Si les PPAQ augmentent sensiblement le prix du sirop d'érable, rien ne garantit que TMTC sera en mesure de recouvrer une telle augmentation auprès de ses clients et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

Aux termes des règles et de la réglementation des PPAQ, les acheteurs autorisés doivent s'engager à acheter un nombre de barils de sirop d'érable correspondant à leur « volume de ventes anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter notre volume anticipé ou notre incapacité d'évaluer correctement notre volume anticipé pour une année donnée pourrait influencer sur notre aptitude à augmenter notre capacité de production et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

Approvisionnement en sirop d'érable

Les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. L'objectif des PPAQ est d'avoir en réserve environ la moitié de la production annuelle. Les réserves varient d'une année à l'autre en fonction du volume des récoltes. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que TMTC pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée. Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de TMTC en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur ses résultats financiers et sa situation financière.

Le secteur des produits de l'érable repose en grande partie sur l'exportation

On estime actuellement à 1,4 milliard de dollars la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie du marché international. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure cependant le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Concurrence dans le secteur des produits de l'érable

Notre secteur des produits de l'érable est la plus importante société d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. Nous comptons cinq principaux concurrents situés au Canada et aux États-Unis, et nous livrons aussi concurrence aux nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de notre secteur des produits de l'érable est générée par les ventes de produits de marque maison. Nous prévoyons que dans un avenir prévisible, la relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison continuera d'être essentielle et d'avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires. Bien que nous soyons d'avis que notre relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement notre chiffre d'affaires et avoir des répercussions négatives sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

Exposition du secteur des produits de l'érable au risque de change

Une part importante des ventes de sirop d'érable sont des exportations et sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de couverture de change avec certains clients pour atténuer le risque de change.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au risque de change dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ce risque pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Cybersécurité

RSI est exposée à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque

autre façon notre capacité à exercer nos activités. Nos activités dépendent de divers systèmes de technologie de l'information. Une cyberattaque, y compris, sans toutefois s'y limiter, un accès non autorisé, une fuite d'informations confidentielles (ou un vol d'identité), un logiciel malveillant ou d'autres violations des systèmes qui contrôlent nos activités de production et notre gestion financière pourraient gravement perturber ou autrement nuire à nos activités. De telles attaques visant nos systèmes d'information et l'incapacité de rapidement reprendre des activités normales pourraient avoir des conséquences pour les particuliers, pour nos partenaires d'affaires et pour nos capacités opérationnelles et pourraient engendrer des dépenses inattendues ayant une incidence sur la rentabilité, entacher notre réputation et entraîner des responsabilités additionnelles.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses afin de contrer ces menaces et risques toujours plus complexes.

Les mesures de sécurité que met en œuvre Rogers à cet égard ne peuvent assurer une sécurité absolue, et notre infrastructure de technologie de l'information peut être vulnérable à des cyberattaques. De telles attaques pourraient comporter des risques accrus pour nos activités et les exposer à des coûts supplémentaires et, tout dépendant de leur ampleur au bout du compte, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique

Nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos flux de trésorerie et le cours de notre action peuvent subir l'incidence défavorable de pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique, comme la pandémie de COVID-19. De tels événements pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un ralentissement économique généralisé, affectant ainsi l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de livraison.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié la COVID-19 de pandémie. La pandémie de COVID-19 a contraint les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures strictes pour aider à contenir le virus. Au cours des derniers mois, le niveau de gravité de la pandémie de COVID-19 a diminué et plusieurs gouvernements ont assoupli leurs restrictions respectives visant les particuliers et les entreprises. Rien ne garantit que l'assouplissement récent des mesures restrictives sera maintenu. Si de nouvelles éclosions de COVID-19 ont lieu et deviennent plus répandues, de telles mesures pourraient être de nouveau imposées par les gouvernements et mener à de futures perturbations des activités.

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités pourraient durer encore longtemps, et l'incidence ultime de la pandémie sur Rogers sera tributaire de l'évolution de la situation, laquelle est incertaine et impossible à prévoir, notamment la durée et la gravité de la pandémie, la durée des mesures d'atténuation imposées par les gouvernements, l'efficacité des mesures prises pour endiguer et traiter le virus et le temps qu'il faudra pour revenir à des conditions économiques et opérationnelles normales.

L'ensemble de nos installations continue de fonctionner comme prévu et des mesures préventives demeurent en place, conformément à notre plan d'intervention d'urgence et aux directives des gouvernements locaux applicables. Nous continuons à surveiller de près la situation, qui demeure incertaine, et nous pourrions prendre des mesures additionnelles au besoin ou selon les recommandations des autorités.

Sécurité alimentaire et santé des consommateurs

Nos secteurs du sucre et des produits de l'érable sont soumis à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Nous assurons une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans nos installations de fabrication et nos systèmes de distribution.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procédons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre. La préoccupation grandissante du public à l'égard de l'obésité et d'autres maladies; la possibilité que les gouvernements imposent des taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin de réduire la consommation ou de générer des revenus; l'évolution des préférences des consommateurs privilégiant d'autres types d'édulcorants au détriment du sucre; un alourdissement de la réglementation concernant la commercialisation, l'étiquetage, l'emballage ou la vente des produits, ainsi que la publicité négative pourraient entraîner une baisse de la demande de nos produits. Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Santé, sécurité et risques environnementaux

Nos activités comportent un risque inhérent de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des employés et de l'environnement, dont le risque d'ordonnances gouvernementales pour remédier à des conditions non sécuritaires ou à certains enjeux environnementaux. La conformité aux lois actuelles et futures en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement demeure importante pour l'exploitation efficace de nos activités. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses pour nous conformer aux réglementations fédérales, provinciales et municipales afin de gérer notre responsabilité éventuelle.

Nous sommes d'avis que RSI et ses filiales se conforment actuellement, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela comprend les règlements en matière d'environnement portant sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Cependant, ces réglementations sont devenues progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts de conformité additionnels. Le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. Par conséquent, rien ne garantit que des enjeux additionnels en matière de santé, de sécurité et d'environnement liés à des situations actuellement connues et inconnues n'engendreront pas de dépenses dans l'avenir ni n'entraîneront des amendes, pénalités ou autres conséquences significatives pour notre entreprise et nos activités et susceptibles d'avoir une incidence sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Changements climatiques à l'échelle mondiale

Les changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris les impacts du réchauffement climatique et le changement soudain des conditions météorologiques entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos deux secteurs d'activités. Ce risque s'est accru ces dernières années alors que le mercure monte et que les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné par notre secteur du sucre repose sur la disponibilité du sucre de canne brut et des betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes présentent un risque de dommages aux récoltes annuelles de canne à sucre et de betteraves à sucre. La taille et la qualité des récoltes dépendent directement des conditions météorologiques. Les effets défavorables des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient donner lieu à des problèmes d'approvisionnement et/ou à une augmentation substantielle des prix d'achat pour notre secteur du sucre.

La production de sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril. La production de sirop d'érable est étroitement liée aux conditions météorologiques étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'érable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'érable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

Ces risques liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Relations de travail avec les employés syndiqués

La plupart de nos établissements sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans toutes les usines syndiquées. Au cours de l'exercice 2022, nous avons signé une nouvelle convention collective avec le syndicat de notre usine de Taber. La convention a été renouvelée en avril 2022 à des taux concurrentiels, pour une période de cinq ans. La convention collective de notre raffinerie de sucre de canne de Vancouver arrive à échéance en février 2023. Nous prévoyons amorcer sous peu la négociation d'une nouvelle convention avec le syndicat local.

Nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de toute interruption de travail dans nos établissements. Cependant, si de telles interruptions survenaient au cours des prochaines années, elles pourraient restreindre notre capacité à servir notre clientèle dans les régions touchées, ce qui pourrait affecter notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Capacité à maintenir en poste les dirigeants et employés clés et à attirer de nouveaux talents

Les dirigeants et autres employés clés de Rogers, Lantic et TMTC jouent un rôle important dans notre réussite. Notre performance et notre croissance futures dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de notre équipe de direction. Notre capacité à maintenir en poste notre équipe de direction ou à attirer des remplaçants convenables advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance, les résultats financiers ou la situation financière de Rogers. En outre, une telle perte pourrait être perçue de manière négative sur les marchés financiers. Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité soutenue à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés chevronnés pour répondre aux besoins de l'entreprise.

Projet d'agrandissement annoncé récemment

Le parachèvement de note projet d'agrandissement récemment annoncé est assujéti à diverses conditions, dont certaines sont hors de la portée de Lantic.

Les études techniques détaillées et les plans connexes pour le projet ne sont pas encore définitifs. Dans l'attente de la finalisation de ces études et plans, les coûts prévus du projet de 160 millions de dollars sont toujours susceptibles de changer. En outre, pour débiter le projet, Lantic aura besoin de modifier ses facilités de crédit existantes et possiblement de conclure des ententes de financement additionnelles afin de financer la construction. Notre capacité à obtenir le financement global pour le projet dépend de divers facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, l'estimation finale du coût du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet d'agrandissement ira de l'avant ou qu'il sera réalisé dans les délais prévus de deux à trois ans, offrant ainsi les volumes additionnels prévus au coût prévu. L'incapacité de Lantic de réaliser le projet d'agrandissement selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

Fluctuations des taux d'intérêt

Nous utilisons notre facilité de crédit renouvelable pour financer nos activités courantes. Nous sommes assujéti au risque de taux d'intérêt en raison du taux variable de notre facilité de crédit à court terme renouvelable. Pour atténuer le risque de volatilité des taux d'intérêt à court terme, nous couvrons notre risque au moyen de swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que des swaps de taux d'intérêt effectif seront accessibles dans l'avenir pour atténuer ce risque.

Questions d'ordre fiscal

Le bénéfice de Rogers et de ses filiales doit être calculé et imposé conformément aux lois fiscales canadiennes et américaines, lesquelles peuvent toutes faire l'objet de modifications susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la capacité à verser des dividendes dans l'avenir. Rien ne garantit que les autorités fiscales accepteront les positions fiscales adoptées, y compris les calculs en ce qui a trait aux montants de bénéfice imposable, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les dividendes.

En vertu de sa structure actuelle, la Société a une dette intersociétés ou une dette similaire importante sur laquelle elle verse des intérêts élevés qui se répercutent sur ses bénéfices et, par le fait même, sur l'impôt à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des charges d'intérêts déduites. Si le montant des charges d'intérêts déduites par Lantic était contesté avec succès, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le montant des liquidités transférées à Rogers aux fins du paiement des dividendes. La direction est d'avis que les charges d'intérêts inhérentes à la structure sont tolérables et raisonnables, compte tenu des modalités de la dette que Lantic a envers Rogers.

Gestion et exploitation de Lantic

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belcorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquérir le contrôle de Lantic ou de Rogers, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux PCGR. Par mesure financière non conforme aux PCGR, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux PCGR présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux PCGR à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de ce qui suit : « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre, des contrats de change à terme et des dérivés incorporés.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt, l'amortissement et la dépréciation du goodwill.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat ajusté des activités d'exploitation avant la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes, de la dépréciation du goodwill et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers et de la dépréciation du goodwill. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux PCGR, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des PCGR. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux PCGR et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Quatrième trimestre 2022			Quatrième trimestre 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	26 758	1 714	28 472	35 671	3 945	39 616
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
Marge brute ajustée	35 324	3 817	39 141	26 020	5 000	31 020
Résultat des activités d'exploitation	12 662	(51 007)	(38 345)	25 549	1 403	26 952
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
Résultat ajusté des activités d'exploitation	21 228	1 096	22 324	15 898	2 458	18 356
Résultat des activités d'exploitation	12 662	(1 007)	(38 345)	25 549	1 403	26 952
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	4 947	1 681	6 628	4 737	1 694	6 430
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
BAlIA ¹⁾	17 609	674	18 283	30 286	3 096	33 382
BAlIA ¹⁾	17 609	674	18 283	30 286	3 096	33 382
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	8 566	2 103	10 669	(9 651)	1 055	(8 596)
BAlIA ajusté	26 175	2 777	28 952	20 634	4 152	24 786
(Perte nette) bénéfice net			(45 502)			16 140
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			10 669			(8 596)
Dépréciation du goodwill			50 000			–
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			(328)			(162)
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 678)			2 238
Bénéfice net ajusté			12 161			9 620
(Perte nette) bénéfice net de base par action			(0,44)			0,16
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,56			(0,07)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,12			0,09

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	CUM 2022			CUM 2021		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	115 872	14 933	130 805	121 029	18 715	139 744
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Marge brute ajustée	126 168	17 314	143 482	100 223	20 588	120 811
Résultat des activités d'exploitation	60 458	(47 145)	13 313	77 266	7 231	84 497
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
Résultat ajusté des activités d'exploitation	70 754	5 236	75 990	56 460	9 104	65 564
Résultat des activités d'exploitation	60 458	(47 145)	13 313	77 266	7 231	84 497
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	19 380	6 768	26 148	18 180	7 031	25 211
Dépréciation du goodwill	–	50 000	50 000	–	–	–
BAlIA ¹⁾	79 838	9 623	89 461	95 446	14 509	109 708
BAlIA ¹⁾	79 838	9 623	89 461	95 446	14 509	109 708
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	10 296	2 381	12 677	(20 806)	1 873	(18 933)
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	–	–	–	–	247	247
BAlIA ajusté ¹⁾	90 134	12 004	102 138	74 640	16 382	91 022
(Perte nette) bénéfice net			(16 568)			47 527
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			12 677			(18 933)
Dépréciation du goodwill			50 000			–
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			(2 800)			451
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 650)			4 821
Bénéfice net ajusté			40 659			33 866
(Perte nette) bénéfice net de base par action			(0,16)			0,46
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,55			(0,13)
Bénéfice net ajusté de base par action			0,39			0,33

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Rapport sur les résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2022

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES¹⁾				
	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} octobre 2022				
	2022				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	28 472	24 948	33 899	43 486	130 805
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Marge brute ajustée	39 141	32 654	35 887	35 800	143 482
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	13 313
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Dépréciation du goodwill	50 000	–	–	–	50 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation	22 324	16 528	17 487	19 651	75 990
Résultat des activités d'exploitation	(38 345)	8 822	15 499	27 337	13 313
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 628	6 580	6 530	6 410	26 148
Dépréciation du goodwill	50 000	–	–	–	50 000
BAlIA	18 283	15 402	22 029	33 747	89 461
BAlIA	18 283	15 402	22 029	33 747	89 461
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
BAlIA ajusté	28 952	23 108	24 017	26 061	102 138
(Perte nette) bénéfice net	(45 502)	3 138	8 570	17 226	(16 568)
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	10 669	7 706	1 988	(7 686)	12 677
Dépréciation du goodwill	50 000	–	–	–	50 000
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	(328)	(632)	(1 246)	(594)	(2 800)
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(2 678)	(1 793)	(190)	2 011	(2 650)
Bénéfice net ajusté	12 161	8 419	9 122	10 957	40 659

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ¹⁾				
	Pour l'exercice clos le 2 octobre 2021				
	2021				
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Total
Marge brute	39 616	30 064	31 451	38 613	139 744
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(8 596)	(4 132)	(4 044)	(2 161)	(18 933)
Marge brute ajustée	31 020	25 932	27 407	36 452	120 811
Résultat des activités d'exploitation	26 952	15 062	19 151	23 332	84 497
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(8 596)	(4 132)	(4 044)	(2 161)	(18 933)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	18 356	10 930	15 107	21 171	65 564
Résultat des activités d'exploitation	26 952	15 062	19 151	23 332	84 497
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 430	6 284	6 268	6 229	25 211
BAlIA	33 382	21 346	25 419	29 561	109 708
BAlIA	33 382	21 346	25 419	29 561	109 708
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(8 596)	(4 132)	(4 044)	(2 161)	(18 933)
Charges non récurrentes du secteur des produits de l'érable	–	–	–	247	247
BAlIA ajusté	24 786	17 214	21 375	27 647	91 022
Bénéfice net	16 140	6 836	10 778	13 773	47 527
Ajustement total du coût des ventes ²⁾	(8 596)	(4 132)	(4 044)	(2 161)	(18 933)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ²⁾	(162)	613	–	–	451
Impôt sur les ajustements ci-dessus	2 238	930	1 017	636	4 821
Bénéfice net ajusté	9 620	4 247	7 751	12 248	33 866

1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations comprennent l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles, des actifs et passifs identifiables acquis ou repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, les autres actifs à long terme, la charge d'impôt, la provision au titre des mesures de remise en état de l'environnement et les obligations de capitalisation des régimes de retraite. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Nous procédons à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 d) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2022 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées en cours d'examen sont les suivantes :

- Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020
- Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat (modifications de l'IAS 37)
- Référence au Cadre conceptuel (modifications de l'IFRS 3)
- Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8)
- Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et énoncé de pratiques en IFRS 2)
- Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications de l'IAS 12)

- Obligation locative dans une cession-bail (modifications d'IFRS 16, Contrats de location)

Nous n'avons pas l'intention d'adopter les modifications dans nos états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 2 octobre 2022 et nous ne nous attendons pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et le vice-président aux finances et chef de la direction financière (le « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 1^{er} octobre 2022, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 1^{er} octobre 2022.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre du COSO établi en 2013) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (« COSO »). Au 1^{er} octobre 2022, la conception et l'efficacité des CIIF de Rogers ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 1^{er} octobre 2022.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice à l'étude, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés

prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande pour le sucre raffiné et les produits de l'érable
- notre intention d'accroître la capacité de raffinage de sucre et d'agrandir le réseau de distribution connexe dans l'Est du Canada,
- les prix futurs du sucre brut;
- les pressions inflationnistes attendues sur les coûts,
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de betteraves;
- la croissance de l'industrie acéricole et de l'industrie du sucre raffiné;
- la situation à l'égard des contrats de travail et des négociations collectives;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur nos activités.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi.